

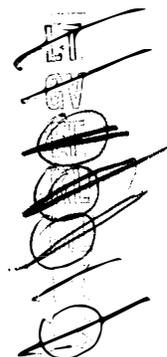
opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Faire part de décès



- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 5-12)

Le vote du Parlement britannique en faveur de l'adhésion à la CEE ; Le cloisonnement du Marché Commun agricole ; Les problèmes monétaires ; Les crédits à l'exportation ; La sécurité de l'approvisionnement énergétique.

- EUROFLASH (P. 13-47)

Sommaire Analytique, P. 13

Index Alphabétique, P. 42

N° 634 - 3 Novembre 1971

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

FAIRE PART DE DECES

Le premier numéro de cette revue était daté du 29 mai 1959. Le dernier le sera du 28 décembre 1971. Treize ans. Une vie bien brève. Une fin bien paradoxale.

Paradoxale parce que, du fait de la qualité des informations données chaque semaine, de leur étendue, de la rigueur avec laquelle elles étaient contrôlées, Opera Mundi-Europe s'était progressivement acquis dans le cercle des dirigeants de grandes affaires européennes une notoriété beaucoup plus que proportionnelle à son tirage. Or, en réalité, ce tirage est resté très en deçà de celui qui aurait assuré à la revue son équilibre d'exploitation, bien que nous ayons travaillé avec une économie de moyens provoquant régulièrement la stupéfaction de ceux de nos lecteurs qui, désireux de connaître nos méthodes de renseignement, nous interrogeaient également sur nos dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de la modestie de ces dépenses, nous nous sommes longtemps figurés que le jour viendrait inévitablement où nous atteindrions le chiffre - combien modeste ! - des 700 abonnés nécessaires pour une exploitation équilibrée. Nous espérions d'ailleurs franchir ce seuil non pas tellement pour commencer à amortir les pertes passées, que pour améliorer le service rendu, notamment en constituant au bénéfice de nos lecteurs une véritable centrale de renseignements sur les sociétés de tous pays susceptibles d'être concernées par l'expansion de leurs propres affaires. Cette espérance a été déçue, et, aujourd'hui, la société Opera Mundi, dont Opera Mundi-Europe est un Département, estime déraisonnable de continuer à éponger, au détriment de ses autres activités, les déficits d'une seule d'entre elles. Ainsi a donc été prise une décision de fermeture reculée depuis un certain temps déjà.

L'une des données du problème posé par Opera Mundi-Europe rend son échec particulièrement déconcertant à nos yeux : c'est, curieusement, la fidélité témoignée à notre revue par ses abonnés, et ainsi la constance quasi-absolue de leur nombre. Le taux de non-renouvellement des abonnements a toujours été inférieur de 5 % (contre un taux habituel de 15 % pour les publications de cette nature) et ce déchet - généralement dû à des opérations de concentrations d'entreprises - était normalement compensé par de nouvelles souscriptions. Ainsi étions-nous

fondés à croire à l'utilité du service tel que nous le rendions - la seule pesanteur d'une habitude acquise étant évidemment incapable de justifier, en raison du prix relativement élevé de ce service, une fidélité aussi exemplaire.

Pourquoi, dans ces conditions, n'avons-nous pas été en mesure d'obtenir le même intérêt de la part d'un nombre double de dirigeants d'affaires ? Et pourquoi, surtout, nos abonnés se sont-ils recrutés essentiellement dans le milieu des très grandes entreprises, alors que, par définition, celles-ci possèdent des services de renseignements et d'analyse économique hautement qualifiés ? Pour nous, l'instrument que nous avons mis au point était plutôt destiné aux dirigeants d'entreprises moyennes, encore peu familiarisés avec les divers aspects de la concurrence internationale, ne disposant pas de services économiques étoffés, mais conscients de la nécessité absolue d'être informés pour agir efficacement. En fait, ces dirigeants, à un nombre infime d'exceptions près, sont restés totalement insensibles à nos approches. Rebutés par l'austérité de notre présentation ? Soucieux d'économies (mal placées) ? Bien davantage, pensons-nous, par méconnaissance de l'importance fondamentale de l'information, et souvent aussi - il faut le dire - par crainte d'être conduits, une fois dûment informés, à modifier leurs plans, sinon à en dresser un.

Paradoxale, la fin d'Opera Mundi-Europe l'est aussi parce que les problèmes et les phénomènes économiques dont nous nous sommes attachés à rendre compte depuis 1959, loin de s'estomper, ont au contraire toujours pris davantage d'ampleur. La construction européenne, sous quelque angle qu'on l'envisage - politique, institutionnel, financier, monétaire, industriel, commercial, etc ... - manifeste par ses incessants rebondissements qu'elle est à l'abri de toute sclérose. Le canevas sur lequel a été bâti notre revue n'est donc nullement périmé. D'autant plus singulière en apparaît la disparition d'un organe qui, dès sa création, s'est systématiquement placé hors de tout contexte nationaliste pour analyser l'évolution des choses du seul point de vue communautaire.

Dans nos pages "de fond" - Lettres, Etudes, Opinions, Institutions de Bruxelles - nous nous sommes constamment efforcés d'éviter toutes considérations théoriques afin d'éclairer nos lecteurs, par des exemples empruntés aux expériences menées dans des pays au développement économique comparable à celui des Six - Etats-Unis, Grande-Bretagne, Scandinavie, voire URSS et certains de ses satellites - sur les tendances les plus concrètes du grand bouleversement impliqué par l'unification européenne.

Ainsi, les premiers ou en tout cas parmi les tout premiers sur le Continent, nous avons, sur le plan politique, montré, par exemple, la vanité des disputes sur le supranationalisme, des querelles entre fédéralistes et confédéralistes; sans méconnaître le bien fondé parfois de certaines thèses nationales, nous avons de même toujours cherché ou défendu les formules destinées à sauvegarder l'intérêt

communautaire et souligné la primauté absolue de celui-ci, faisant de cette primauté non pas une affaire de doctrine, mais une condition de progrès économique. Ce pourquoi nous avons d'ailleurs constamment souligné aussi l'importance capitale de la mise en place des politiques communes - conjoncturelle, budgétaire, fiscale, industrielle, de concurrence, etc ... - appelées à faire de la Communauté une réalité distincte par nature de toute zone de libre échange, grande ou petite.

Sur le plan monétaire, nous avons également été parmi les premiers à longuement insister, par exemple, sur la naissance et le développement de l'Euro-marché et sur ses incidences pratiques, sur les risques des taux de change flottants, sur la nécessité du maintien du Gold-Exchange Standard, sur la genèse des Droits de Tirage Spéciaux et les modalités de leur création, sur le bon usage des investissements américains dans la CEE.

Sans qu'il soit question de dresser ici la liste exhaustive des questions sur lesquelles nous avons attiré l'attention de nos lecteurs, il convient de rappeler que le leasing, le factoring, le franchising, la télédistribution, le transport par containers et par charters, les communications par satellites, le time sharing en informatique, le calcul économique par graphes ... étaient des sujets passablement neufs lorsque nous les avons traités et explicités. On sait comment, depuis, s'est peu à peu généralisée l'application de ces différentes techniques qui, toutes, visent à améliorer la compétitivité de l'économie européenne dans son "challenge" avec l'économie américaine.

Pour ce qui est enfin de l'interpénétration des entreprises commandée, directement ou indirectement, par la construction européenne, nous sommes absolument seuls en Europe - et au monde, selon toute vraisemblance - à en avoir recensé systématiquement toutes les manifestations dans le cadre du Marché Commun. Après treize ans d'investigations méthodiques et de collationnements minutieux, nous nous trouvons à la tête d'archives comprenant environ 130.000 dossiers ou fiches de sociétés de toutes nationalités ayant pris, en relation avec l'existence du Marché Commun, une ou plusieurs initiatives pour bonifier leur position concurrentielle.

Ces archives - nous ne voyons aucune immodestie à le dire - n'ont nulle part d'équivalent par l'ampleur et la diversité à la fois géographique et sectorielle du potentiel de renseignements qu'elles renferment. Ce potentiel, nous ne l'avons exploité que pour une faible part. Mais on ne peut s'empêcher de rêver aux richesses qu'il serait possible d'en tirer avec des moyens plus vastes - tels qu'en possèdent peut-être l'un ou l'autre de nos abonnés. On ne peut s'empêcher non plus de déplorer que cette masse de renseignements soigneusement tenus à jour, que l'investissement intellectuel et matériel ainsi consenti se trouvent absolument perdus après le 31 décembre prochain.

En bref, nous étions convaincus au départ - et nous le sommes restés - que l'unification économique de l'Europe, l'élimination des obstacles aux échanges, la création d'un grand marché libéré des entraves à la concurrence, les ripostes imaginées par les dirigeants des entreprises pour s'adapter à cette situation entièrement nouvelle, les décisions élaborées à l'échelle communautaire pour fixer les règles d'un jeu inédit, les innombrables répercussions d'une telle révolution sur les relations internationales appelaient et appelleraient de plus en plus une analyse qui ne soit entachée d'aucun parti-pris national. Nous avons donc voulu mettre à la disposition de ceux auxquels incombent des responsabilités économiques d'un haut niveau un instrument apte à parfaire l'information qui est nécessairement à la base de leurs décisions.

Ce n'était pas faire preuve d'une ambition excessive, on en conviendra, de compter obtenir, dans un délai raisonnable, un nombre suffisant d'abonnés dans l'ensemble de l'Europe pour arriver à l'équilibre d'exploitation. Que nous nous soyons aussi totalement leurrés, n'est-ce pas le paradoxe final ?

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE VOTE DU PARLEMENT BRITANNIQUE EN FAVEUR DE L'ADHESION A LA CEE.- L'ample majorité obtenue par Edward Heath en faveur de l'adhésion britannique a plus que "rassuré" les milieux européens de Bruxelles; elle les a littéralement comblés de joie. Quelques heures avant le scrutin, on s'accordait en effet à penser qu'une majorité d'une soixantaine de voix constituerait déjà un "beau succès". En fait, lors de la ratification du Traité de Rome par les pays signataires en 1967, aucun des Parlements nationaux ne s'était prononcé pour la création du Marché Commun à une aussi substantielle majorité.

Dès qu'il a eu connaissance de ce résultat, le Président Malfatti a indiqué que celui-ci montre "la volonté de la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché Commun dans les meilleures conditions politiques et psychologiques". Un peu plus tard, il a déclaré que "cette décision historique consacre le succès de la construction européenne et lui donne aussi et surtout sa véritable dimension. La Communauté élargie à dix membres sera à même de faire face à des responsabilités mondiales accrues, dans la mesure où elle renforcera simultanément sa cohésion et son assise démocratique ... Je tiens à souligner que dans la période difficile que nous traversons et pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, la présence de la Grande-Bretagne dans la Communauté revêt une importance fondamentale. Son poids économique et politique, sa capacité d'imagination, son courage, ses traditions démocratiques, ne peuvent que renforcer la Communauté, qui sera très prochainement appelée à définir les responsabilités qu'elle entend assumer dans le monde ... C'est pourquoi les Européens ont pleinement conscience de l'importance du prochain rendez-vous au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de cette Communauté élargie, où la Grande-Bretagne aura l'occasion de jouer pleinement son rôle de protagoniste de la nouvelle histoire européenne.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

Après ce vote historique, les Six rencontreront les Anglais et les trois autres candidats le 9 novembre. Il pourrait bien s'agir là des dernières réunions ministérielles de la négociation d'élargissement entamée en juillet 1970, si un accord peut s'établir sur la question des produits de la pêche. Les Ministres des Affaires Etrangères des Six se rencontreront la veille, 8 novembre. C'est ce jour là également qu'ils adopteront le mandat à confier à la Commission pour ouvrir les négociations avec les pays européens non candidats à l'adhésion.

Mais, auparavant, les Six auront eu un important rendez-vous à Paris, le 4 Novembre. Les Ministres des Finances s'efforceront de définir - plus qu'une position commune au regard de la crise consécutive aux décisions Nixon, déjà arrêtée dans ses grandes lignes -

ce que, faute d'accord avec les Etats-Unis, ils peuvent envisager d'entreprendre entre eux pour remédier aux conséquences de cette crise.

LE CLOISONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN AGRICOLE. - La réunion des Ministres de l'Agriculture, la semaine dernière, à Luxembourg, a - comme on pouvait le prévoir - marqué la volonté des Six de ne pas, pour le moment, envenimer les choses en ce qui concerne l'avenir réservé à la politique agricole commune après la réévaluation du mark.

On sait le déplorable effet produit, il y a un mois, par la déclaration du Ministre allemand, Josef Ertl, réclamant le maintien de mesures compensatoires aux frontières intracommunautaires après la réévaluation du DM ... et jusqu'à la réalisation de l'Union économique et monétaire. Depuis que s'est-il passé ? Le Chancelier Brandt a écrit au Président Pompidou pour obtenir un rapprochement des positions de Bonn et de Paris sur les problèmes monétaires. De leur côté, les Ministres des Finances Giscard d'Estaing et Schiller ont souligné par leur tête à tête à Luxembourg (voir infra) cette volonté de dégel. Une réunion franco-allemande au plus haut niveau est prévue pour tenter d'aboutir. Nul doute que ce sera fort difficile. En tout état de cause, on peut prévoir que le chapitre agricole fera partie du compromis, si compromis il y a.

Dès lors, on comprend que personne n'ait voulu jeter de l'huile sur le feu. A une demande du Ministre français, Michel Cointat de voir réaffirmer par le Conseil les trois grands principes de la politique agricole commune (dont la libre circulation), le Secrétaire d'Etat allemand Griesau a **répondu** de façon aussi solennelle qu'évasive : "La République Fédérale n'a jamais eu l'intention de quitter le sol communautaire!"

Le Conseil agricole s'en est donc tenu à son ordre du jour. Celui-ci prévoyait, en premier lieu, l'examen des Directives d'application du programme de modernisation de l'agriculture ("Plan Mansholt"), approuvé dans son principe lors du mémorable marathon du mois de mars dernier. Passer d'un accord politique à des accords d'application est toujours délicat, et l'on s'en est aperçu à nouveau à cette occasion. Pendant plus de cinq heures, les Ministres ont débattu sur deux points d'un des cinq propositions de la Commission, celle qui a trait à la modernisation des exploitations par l'octroi d'aides liées à la soumission de plans de développement de ces exploitations. Au-delà de quel seuil maximum de rentabilité doit-on supprimer les aides ? L'octroi d'aides communautaires signifie-t-il la disparition des aides nationales ? Pour le moment, on ne peut parler de véritables divergences entre Etats membres car les conversations gardent un caractère largement exploratoire. De nombreuses notions doivent être précisées, telle celle de "revenu comparable" (des agriculteurs).

Les Ministres ont également discuté de deux sujets qui ont été liés l'un à l'autre par la France. Le Ministre Français, Michel Cointat, voulait obtenir pour le vin d'Algérie un régime communautaire

d'importation que refusaient les Beneluxiens et auquel les Allemands ne témoignaient pas de beaucoup d'intérêt. Mais il voulait aussi reporter la fixation de nouveaux prix pour la viande de porc et l'huile d'olive après la solution des problèmes monétaires, alors que les autres Etats membres étaient désireux au contraire d'appliquer dès maintenant les hausses proposées par la Commission. Finalement :

- 1°) Le prix de base du porc sera augmenté de 3,5% , passant ainsi de 77,25 à 80 Unités de compte par 100 kilos. Le prix de l'huile d'olive - où, plus précisément, l'aide accordée aux producteurs - sera relevée de 3%.

- Un seul régime sera appliqué aux importations de vins d'Algérie par l'ensemble des Six et se substituera aux régimes nationaux différents actuellement en vigueur. Ces vins bénéficieront d'une réduction de 40% du droit de douane communautaire, à condition que les exportateurs algériens respectent les prix de référence communautaires. Jusqu'à présent, les pays du Benelux importaient selon les opportunités des quantités variables de vins d'Algérie - destinés, le plus souvent, à devenir des "appellations contrôlées" françaises ...

Paris a quelques raisons de se féliciter de cet accord, lui qui depuis des mois était pris entre les demandes contradictoires des viticulteurs du midi et du gouvernement algérien. Désormais, le dossier est "communautaire". Le régime décidé par le Conseil est temporaire : il s'appliquera jusqu'au 31 août 1971. Mais, d'ici là, tout permet de penser qu'un accord d'association de portée générale sera conclu avec l'Algérie.

LES PROBLEMES MONETAIRES.- La dernière session des Ministres des Finances a été exclusivement consacrée à l'adoption par le Conseil du Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce document dégage de grandes orientations budgétaires, et il va être transmis aux Parlements nationaux au moment où ceux-ci commencent, précisément, à discuter les budgets de l'année 1972.

Le Conseil a été précédé d'un "tête à tête" Giscard d'Estaing-Schiller d'une trentaine de ministres, à la demande du Ministre allemand qui, en fait, n'avait effectué le déplacement de Luxembourg que pour cela. Le secret le plus complet a été gardé sur cet entretien, que le Ministre Français a qualifié d'"utile", en notant qu'il avait relevé la volonté de son homologue de rétablir une bonne entente avec la France dans le domaine monétaire. Cela étant, la session trimestrielle des Ministres des Finances qui se tiendra à Paris le 4 novembre a évidemment été au centre de l'entretien. De la même manière, le diner offert après le Conseil par son Président en exercice, Mario Ferrari-Aggradi - en l'absence de MM. Schiller et Giscard d'Estaing - a été l'occasion pour les autres Ministres d'évoquer, avec Raymond Barre, les mêmes problèmes.

Mario Ferrari Aggradi devait d'ailleurs apporter, à l'issue du Conseil, d'intéressantes précisions sur la façon dont les Six envisagent la suite des événements : ils entendent aboutir en même temps au

~~règlement des problèmes monétaires internationaux et des problèmes monétaires plus strictement communautaires.~~ Le calendrier se prête à cette double recherche puisque, après leur réunion du 4 novembre, les Six se réunissent au sein du "Groupe des Dix" aux environs de 20 Novembre (c'est là qu'ils sauront s'ils ont une chance de s'entendre avec les Américains), et qu'ils reviennent enfin à Bruxelles à la fin de novembre pour un "super Conseil" (Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Agriculture) : ils seront à ce moment en possession de tous les éléments de décision. "Au cas où nous ne parviendrions pas à un accord global au niveau international, a dit M. Ferrari Aggradi, nous ne pourrions repousser une solution, si plus restreinte, communautaire. C'est dire que les Six, si malheureusement ils n'obtenaient pas de Washington les mesures qu'ils ont réclamées, s'efforceraient pour ce qui les concerne de réduire les dangers de la crise actuelle. "La Grande-Bretagne, a ajouté le Ministre italien, sera associée totalement à une telle entreprise".

Quant aux débats du Conseil lui-même, ils ont été sans surprise particulière. L'essentiel était, comme l'ont souligné MM. Ferrari-Aggradi et Raymond Barre, que, dans les circonstances actuelles, et même s'il est particulièrement difficile d'établir des prévisions, la Communauté fasse preuve de cohésion et de solidarité quant à son avenir économique. Sur le fond, il fut cependant reproché par plusieurs délégations à la Commission d'avoir, dans son Rapport, mis trop exclusivement l'accent sur les dangers inflationnistes, et sous-estimé les risques d'un ralentissement de l'expansion économique, conséquence notamment des décisions Nixon. Les orientations du rapport ont été "adaptées" dans ce sens, sans cependant que le contenu en soit dénaturé : priorité à la lutte contre l'inflation, mais mise en place d'un "dispositif de relance" pouvant entrer en fonctionnement si un tassement conjoncturel se produisait.

Il convient par ailleurs de noter, pour rester au niveau des grandes idées, que le Ministre italien a profité de ce Conseil pour se plaindre amèrement des résultats modestes du Conseil consacré la semaine précédente aux problèmes régionaux. Selon lui, si l'échec devait se confirmer, des équilibres, des réalisations antérieures de la CEE pourraient se trouver compromis, notamment en matière de prix agricoles.

En ce qui concerne les orientations générales de la politique économique à court terme de la CEE, le Rapport de la Commission répète "qu'il serait dangereux pour les économies des pays membres qu'elles se maintiennent sur la lancée actuelle des prix et des rémunérations. Aussi est-il particulièrement souhaitable que la hausse des prix puisse être progressivement ramenée à un taux annuel de l'ordre de 3 - 3,5 % au dernier trimestre 1972, et qu'au plus tard à la même époque l'augmentation des rémunérations (y compris les avantages complémentaires) soit revenue à un taux annuel de l'ordre de 6-7% . Pour que de tels résultats puissent être atteints d'ici la fin de 1972 sans dommage pour le rythme de croissance, la politique économique et sociale de tous les pays membres doit pouvoir bénéficier de l'appui des partenaires sociaux.

Dans tous les pays industrialisés, le rythme de l'inflation et les appréhensions qu'il engendre donnent un regain d'intérêt à la "politique des revenus". Au-delà des divergences que suscitent la conception et les moyens d'une telle politique, ce qui importe est que les partenaires sociaux prennent conscience de la nécessité d'une évolution moins rapide des prix et des revenus et consentent à modérer leurs actions ou leurs revendications afin d'éviter que les gains rapides permis par une conjoncture inflationniste ne soient ultérieurement trop fortement affectés, lors de l'inéluctable assainissement de la situation économique. Afin qu'une évolution régulière et continue du pouvoir d'achat puisse être sauvegardée, il appartient aux partenaires sociaux, selon les procédures déjà appliquées ou qui pourraient être mises en oeuvre dans chaque pays membre, de contribuer à une évolution plus modérée des prix et des rémunérations.

Pour leur part, les autorités des Etats membres ont des responsabilités propres. Elles doivent s'attacher à freiner encore au cours des prochains mois l'accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires, en particulier dans les pays où cet accroissement a été très important en 1970 et au cours du premier semestre de 1971. Cet objectif est à atteindre par une régulation stricte de la liquidité bancaire, par une meilleure maîtrise des afflux de capitaux et, pour autant que de besoin, par la neutralisation de leurs effets expansionnistes sur la liquidité interne.

La politique budgétaire devrait viser, dans l'ensemble, à maintenir l'expansion des dépenses à un taux voisin de l'augmentation prévisible du produit national brut en valeur, sous réserve des adaptations qui pourraient être apportées, le cas échéant, à la politique budgétaire en cas de ralentissement conjoncturel prononcé. A l'intérieur de cette enveloppe, un effort devrait être fait pour conserver une place suffisante aux dépenses d'infrastructure. Il convient en effet, de remédier à la distorsion qui s'est créée au cours des dernières années entre le développement très rapide de la consommation individuelle et l'expansion trop lente des équipements collectifs.

Enfin, la stimulation de l'épargne et l'encouragement des placements financiers à long terme demeurent indispensables à la réalisation d'une croissance mieux équilibrée.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, le texte communautaire souligne que si la poursuite d'une croissance satisfaisante de la production paraît raisonnablement assurée, le problème du maintien des équilibres en valeur continuera de se poser en 1972. La réévaluation de fait - parfois substantielle - des monnaies de certains partenaires commerciaux importants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, exercera, dans un premier temps en tout cas, une influence inflationniste sur l'économie française, qui demande un surcroît de prudence, sinon de rigueur. Le retour à une plus grande stabilité dans la poursuite de l'expansion suppose notamment un développement des investissements tant publics que privés et la poursuite à un rythme économiquement satisfaisant de la progression des dépenses de consommation.

Dans ce contexte, la politique du crédit doit viser à contenir l'expansion des disponibilités monétaires - particulièrement vive depuis l'automne de 1970 : ceci implique notamment une régulation et une neutralisation appropriées de l'afflux de capitaux à court terme et un usage adéquat du dispositif de contrôle de la liquidité bancaire.

Dans le domaine budgétaire, une gestion rigoureuse continue à s'imposer. L'accroissement des dépenses de l'Etat ne devrait pas excéder 9%. S'il apparaît souhaitable de réaliser en 1972 un léger excédent de caisse, il conviendrait en tout état de cause de réaliser une exécution équilibrée du budget de l'Etat.

LES CREDITS A L'EXPORTATION. - La Commission vient de rendre publique une étude sur les contrats à l'exportation assortis d'une garantie d'une durée supérieure à cinq ans. La durée des crédits à l'exportation a considérablement augmenté depuis 1960. Auparavant, cette durée excédait rarement cinq ans. Peu à peu, elle a été portée à dix ans, et le volume des crédits de cette durée s'est sensiblement accru. L'étude des services de la Commission a porté sur 4.330 contrats d'une valeur globale de \$ 19.188 millions représentant les crédits à long terme depuis 1959, notifiés à l'Union de Berne par les pays de l'OCDE. Les principaux enseignements qu'il est possible d'en tirer sont les suivants :

- la masse des crédits à long terme accordés annuellement n'a cessé de croître, passant de \$ 705,3 millions en 1963 à \$ 3.628,3 millions en 1969.

- une importante part de ces crédits (25% environ) est accordée à des pays industrialisés, ou encore à Panama et au Liberia (pavillons de complaisance). En réalité, ces crédits à long terme devraient aller uniquement aux pays en voie de développement, et ils risquent de fausser la concurrence entre pays industrialisés car un importateur peut avoir intérêt, en raison des taux privilégiés qui les accompagnent souvent, à se fournir auprès de l'entreprise d'un autre pays industrialisé plutôt que de s'adresser à ses fournisseurs nationaux.

- La part de la CEE est très importante dans ces crédits : plus de 40% du total.

- Les pays à commerce d'Etat ont bénéficié de 14% du montant total de ces exportations à crédit; l'URSS vient en tête, devant le Liberia, la Corée du Sud, le Brésil, l'Iran et la Norvège. Les pays en voie de développement ont reçu 58% du total des crédits (les EAMA n'intervenant que pour une part insignifiante - 1% - parce qu'ils reçoivent de nombreux crédits publics).

- Ces crédits servent surtout à financer la vente de navires (25% du total), d'usines chimiques (10%), d'avions (6%), d'industries du pétrole (5,5%), métallurgiques (5%), de centrales électriques (3%) de télécommunications (4%).

Trois éléments doivent cependant être pris en compte pour apprécier cette étude : (a) les chiffres 69 et 70 concernant le Japon ne sont pas encore connus; il faudrait majorer les résultats de \$ 2 milliards; (b) les Etats-Unis ne communiquent leurs résultats que de façon trop partielle pour être représentatifs; (c) les chiffres 70 sont inférieurs à ceux de 1969 parce que les résultats ne sont communiqués qu'à posteriori et avec un certain retard.

LA SECURITE DE L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE. - Les producteurs de charbon réunis au sein du Comité d'étude (CEPCEO) ont soumis à la Commission une série de propositions destinées à donner au charbon communautaire la possibilité de continuer à apporter une contribution adéquate à la sécurité de l'approvisionnement énergétique des pays membres.

Ces mesures devraient porter, notamment, sur deux secteurs d'utilisation du charbon, à savoir le coke sidérurgique et les centrales électriques. Elles reposent sur la conviction que certains gisements houillers européens offrent encore de sérieuses possibilités d'exploitation, et que leur production pourrait même être augmentée à condition que des mesures appropriées soient prises à cet effet. En attendant, on doit considérer que la production de charbon communautaire va se réduire dans les prochaines années, et que même le maintien de l'extraction au niveau de 140-150 millions de tonnes ne sera possible que si les producteurs ont des perspectives raisonnables de voir leur production écoulée à long terme à des prix suffisants. Les producteurs proposent dès lors l'adoption des mesures suivantes :

- réexamen par la Commission, en coopération avec les gouvernements, des perspectives d'écoulement et de production. Ce nouvel examen devrait aboutir à la définition d'objectifs pour le charbon communautaire, dans l'esprit des objectifs généraux prévus par le Traité;
- révision de la décision 70/1 CECA relative à l'aide en faveur du charbon à coke et du coke destinés à l'industrie sidérurgique, dans le sens d'une prorogation pour une période plus longue. Cette décision expire en effet à la fin 1972. En même temps, il faudra supprimer la dégressivité des aides à l'écoulement, et renforcer les dispositions favorisant l'écoulement vers les cokeries et les usines sidérurgiques lointaines, notamment celles qui sont situées près des côtes. Les producteurs estiment que, pour couvrir les besoins des cokeries en 1975 et 1980 - quelque 90-100 millions de t./an, et compte tenu des importations en provenance des pays tiers, qui représentent actuellement environ 15% des besoins totaux - 85 millions de t. de charbons à coke communautaire devraient être livrées annuellement. La production communautaire de charbons cokéfiabiles devrait donc atteindre environ 100 millions de t. (y compris les consommations propres des mines, les livraisons au personnel et les produits secondaires non utilisables pour la cokéfaction). Même pour ne livrer que 75 millions de tonnes, il faudrait encore une production totale comprise entre 85 et 90 millions de tonnes.

- une action communautaire en vue de favoriser l'écoulement du charbon vers les centrales électriques, dans les limites jugées nécessaires pour assurer une sécurité d'approvisionnement satisfaisante des centrales.

Les producteurs soulignent également que la responsabilité de la sécurité de l'approvisionnement ne peut, dans les circonstances actuelles, reposer seulement sur les consommateurs. Les interventions sur le marché mondial de l'énergie ont en effet trop souvent un caractère politique pour que les consommateurs, isolément ou en groupe, puissent faire face à tous les changements de situation. D'autre part, cette responsabilité ne peut pas non plus peser sur les producteurs communautaires car ceux-ci, qui ne peuvent couvrir dès à présent qu'une part minoritaire des besoins, ne sont pas en mesure de freiner la régression de leur production sans mesures appropriées de politique économique. Seules les autorités publiques, dont la Commission, disposent des moyens nécessaires pour orienter la politique énergétique de telle manière que la sécurité des secteurs vitaux de l'économie soit suffisamment assurée pour l'avenir.

E U R O F L A S H

- P. 14 - AUTOMOBILE - Italie: LAMBORGHINI passe sous contrôle suisse; AUTOCENTAR est d'origine yougoslave; IFI porte à 16,4 % sa participation dans FIAT. Pays-Bas: EURO TRUCK IMPORT prend le contrôle de BUSSING AUTOMOBILEN. Suède: PEUGEOT prend le contrôle de CJESTVANG & C°.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: JÄRNLAND HAUSBAU est à capital suédois. France: Participation indirecte de GRASSO'S à la reprise de GEEP-INDUSTRIE. Pays-Bas: BOVIS s'installe à Amsterdam.
- P. 16 - BOIS - Belgique: KOCH & VIOL développe PLACANORD. Pays-Bas: JONGE-NEEL passe sous le contrôle conjoint d'INDUFOR et de DELI-MIJ. Suisse: CO-TIMBER est à capital allemand.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne: ATLAS McALPINE s'assure le contrôle de BORG SERVICE. France: SERI IMPERIAL est filiale de BEATRICE FOODS; CERAMICA POZZI ferme sa filiale du Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne. Italie: CHEMVIRON ITALIANA est filiale de CALGON; Concentration au profit d'INDUSTRIA CERE & AFFINI.
- P. 18 - CONSEIL ET ORGANISATION - France: THE WACKENHUT s'installe à Paris; Les accords SERVIZIO ITALIA/CONSEIL FRANCE.
- P. 18 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: Une filiale de leasing pour THORN ELECTRICAL INDUSTRIES; EUROELECTRONICS EXPORT ouvre une succursale à Francfort. Belgique: KARL KÜTTNER SCHWINGTECHNIK & AUTOMATION s'installe à Liège; TELDIS KORTRIJK appartient à CODITEL; COUPATAN-MINUTERIES ferme sa filiale de Bruxelles. France: MENZENBACH-FRANCE est à capital allemand. Italie: STAFA CONTROL SYSTEM s'installe à Milan. Yougoslavie: Nouvel accord ASPERA/ELEKTROINDUSTRIJA OBOD.
- P. 20 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: SALA MASKINFABRIKS s'installe à Essen; Nouvelle filiale pour VOLVO; PLANO WERKZEUGFABRIK WERNER SCHIE passe sous le contrôle de STEPHAN WITTE & C°. Belgique: STALLAVAL TURBIN s'installe à Anvers. France: HAWLE FRANCE est à capital autrichien; ALBERT IRION NACHFULGER ouvre une succursale à Bischheim/Bas Rhin; Coopération UNELEC/FENWICK MANUTENTION. Italie: CORBIN ouvre une succursale à Milan. Suisse: Les accords CONVER MASCHINENBAU/MANUTAR.
- P. 22 - CUIR - France: WILHELM SERVAS ferme sa filiale de Merkwiller/Bas Rhin, et BATTISTINI FRATELLI sa filiale de Romans/Drôme.
- P. 22 - EDITION - Allemagne: Nouveau commanditaire suisse pour FURCHE-VERLAG H. RENNEBACH. France: Association HACHETTE/ORTF dans FRANCAISE D'ETUDES, D'EDITION & DE DISTRIBUTION DE VIDEOGRAMMES; APPLE CORPS ferme sa filiale de Paris. Italie: G.B. PARAVIA & C° réduit ses intérêts dans TECNODATTA et les augmente dans CETEM. Suisse: TRILOBA est filiale de BERTELSMANN.

- P. 23 - ELECTRONIQUE - Allemagne: MILES ROMAN s'installe à Francfort, comme ENGIN MATRA; GES. FÜR ANALYSE & PROGRAMMIERUNGS-SERVICE est filiale d'ADIA INTERIM. Belgique: TEKTRONIX s'installe à Bruxelles; ILC DATA DEVICES ouvre une succursale à Bruxelles; Association franco-suisse dans INFORAMA BENELUX. France: Création de WESTINGHOUSE MANAGEMENT SYSTEMS; Association franco-suisse dans INFORMATIQUE & GESTION FRANCE; RHONE-POULENC devient actionnaire de LABORATOIRE-ELECTRONIQUE MEDICAL-SERDAL. Italie: COMPUNETICS s'installe à Trente; ETS GEFFROY & CIE-FERISOL transforme en succursale sa représentation de Milan.
- P. 25 - ENGINEERING - Allemagne: SELAS CORP. OF AMERICA ouvre une succursale à Hambourg. France: Association franco-allemande dans LORRAINE D'ASSAINISSEMENT & D'HYGIENE PUBLIQUE; EPUREX FRANCE est à capital suisse; DORR-OLIVER ferme sa filiale d'Arpajon/Essonne; THE LUMMUS C° réduit les activités de sa filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine.
- P. 27 - FINANCE - Allemagne: NECKERMANN prend 40 % dans FRANKFURT-TRUST INVESTMENT. Belgique: MITTON, BUTLER PRIEST & C° réorganise sa filiale de Bruxelles. France: Rapprochement BANQUE MONOD LA HENIN/BANQUE ODIER, BUNGENER, COURVOISIER. Luxembourg: TRI HOLDING est filiale de CAPITAL DYNAMICS, et MERCATOR HOLDINGS l'est de MERCANTILE INTERCONTINENTAL HOLDINGS; GENERALE DES MINERAIS participe pour 40 % à la création de MARFICO. Suisse: Association franco-italienne dans STE DE DIFFUSION DE TITRES & DE CREDIT. USA: INVESTORS OVERSEAS SERVICES réorganise ses intérêts bancaires en Europe.
- P. 28 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: NESTLE simplifie ses intérêts au profit de SAROTTI; Prorogation des accords CADBURY SCHWEPPE/AUGUST STORCK; HEINR. AUER MÜHLENWERKE rationalise certains intérêts au profit de PFÄLZISCHE MEHLHANDELS. Cameroun: S.N.I. DU CAMEROUN devient actionnaire de BRASSERIES DU CAMEROUN. France: NORMOUL est à capital néerlandais; RICARD prend le contrôle d'EUROPEENNE DES SPIRITUEUX; MOCCOMAT NEDERLAND ferme sa filiale de Diemeringen/Bas Rhin. Italie: NESTLE concentre les sociétés ALGEL et FINDUS; CHRISTIAN HARRER & OTTO FETT-KONSERVEN-UNION développe CIA CONSERVIFICIO CANOSINO.
- P. 30 - METALLURGIE - Allemagne: REDIRACK MFG. ouvre une succursale à Francfort; SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON cède HALBERG MASCHINENBAU à SIEMEN & HINSCH. Brésil: NOBEL-BOZEL s'installe à Juqui. Chili: PENARROYA se défait de CIA MINERA DISPUTADA. Italie: ALCAN devient majoritaire dans ANGELETTI & CIUCANI FONDERIA LAMINATOIO; Nouvelle implantation industrielle de SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM; FIAT réorganise ses filiales VADO. Pays-Bas: Projet d'implantation de TRENT TUBE.
- P. 32 - MINES - Belgique: NORANDA MINES s'installe à Bruxelles. Italie: EGAM devient actionnaire de STA DI GESTIONE RICERCA & RISTRUTTURAZIONE DELLE MINIERE DI SARDEGNA. Thaïlande: BILLITON élargit ses intérêts dans THAILAND SMELTING & REFINING.

- P. 33 - PARFUMERIE - Allemagne: Coopération CIBA-GEIGY/WILKINSON SWORD. Belgique: THE MENNEN s'installe à Bruxelles.
- P. 33 - PETROLE - Allemagne: EXXON MINERALÖLVERTRIEB est filiale de STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY.
- P. 34 - PHARMACIE - Allemagne: PFIZER devient majoritaire dans HEINRICH MACK. France: Fusion CLIN-BYLA/MIDY. Grande-Bretagne: JANSSEN PHARMACEUTICA s'installe à Londres. Pays-Bas: ACF AMSTERDAM CHEMIE PHARMACIE prend le contrôle de UTERMÖHLEN & C°.
- P. 35 - PLASTIQUES - France: Création d'AKZO PLASTICS FRANCE.
- P. 35 - PUBLICITE - Belgique: Association franco-luxembourgo-italo-helvéto-espagnole dans SPORT-T. V.-REGIE INTERNATIONALE DE PUBLICITE; INTERMEDIA s'installe à Verviers.
- P. 36 - TEXTILES - Allemagne: Changement de majorité dans OROTEXTIL; BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK élargit son contrôle sur MECHANISCHE BAUMWOLL-SPINNEREI & WEBEREI AUGSBURG. Belgique: ILEAS appartient à C. & A. BRENNINKMEIJER; DENTEX ouvre une succursale à Bruxelles; CONFECTIE ATELIERS "THE NATIONAL" développe sa filiale de Hasselt. France: PROCOTEX CORP. ouvre une succursale à Marcq-en-Baroeul/Nord; ETUDES APPLIQUEES A LA PLAISANCE-PETTERSON BRIAND reprend les actifs de TASKER SAILS FRANCE; E. SCHOEPF ferme sa filiale de Paris. Grande-Bretagne: BESMER TEPPICHFABRIK MERTENS s'installe à Bridgend/S. Wales; Une licence BESNIER-FLOTEX pour LOW & BONAR GROUP. Italie: READICUT INTERNATIONAL s'installe à Milan; KING RICHARD ITALIA est à capital suisse; Concentration au profit de FILATURA DI GRIGNASCO. Suisse: HAGEMEIJER réorganise sa filiale d'Ennetbaden/Aargau.
- P. 38 - TOURISME, HOTELLERIE, SPORTS - Allemagne: DEUTSCHE TOKO est filiale de SKIMATIC; Les accords KAUFRING/NECKERMANN. Belgique: Concentration au profit de RIJN SCHELDE MONDIA; Association helvéto-persé dans LENDI HOTELS; Les projets de RAMADA WORLD WIDE. France: EUROPEENNE DE MATERIELS MOBILES passe sous le contrôle de TRIGANO VACANCES. Italie: Nouveau contrôle américain sur OPEN ROAD HOTELS.
- P. 40 - TRANSPORTS - France: Coopération SLEVE/CGEA. Grande-Bretagne: FRANS MAAS s'installe à Petts Wood/Kent. Italie: Association américano-italienne dans INTERNATIONAL TRANSPORT AGENCY.
- P. 40 - DIVERS - Allemagne: NORITAKE C°-NIPPON TOKI (porcelaine, cristaux) s'installe à Francfort. Belgique: MEDI-LAB (conception de laboratoires) s'installe à Bruxelles; SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON préside à la création de PETROLE GAS ELECTRICITE-PEGASE (prestation de services); INA-REINSURANCE ouvre une succursale à Bruxelles. France: Projet d'implantation de GERHARD SCHWEINLE (meuble rustique). Italie: Association italo-yougoslave dans TEHNOTRADE (import-export).

AUTOMOBILE

(634/14) Le constructeur AUTOMOBILES PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 632 p.20) a négocié, sous réserve des autorisations administratives nécessaires, la prise du contrôle quasi-absolu à compter du début 1972 de son distributeur exclusif en Suède, GJESTVANG & C° A/B (Stockholm), qui a réalisé un chiffre d'affaires de Cr. S. 160 millions en 1970.

(634/14) Directeur en Suisse de l'entreprise de carrosserie GARAGES MODERNES (Les Geneveys-sur-Coffrane/Neuchâtel) et de la firme de mécanique ESCO SA (Les Geneveys), M. Georges Henri Rossetti s'est assuré la majorité à 51 % en Italie de l'entreprise de carrossage d'automobiles de sport AUTOMOBILI FERRUCCHIO LAMBORGHINI SpA de San Agata Bolognese (cf. n° 630 p.14).

En difficultés financières, LAMBORGHINI a transféré il y a quelques mois à Dosso Sant'Agostino/Bologne son Département "Tracteurs agricoles" et a cédé au groupe FIAT SpA de Turin (cf. n° 633 p.15) son complexe de Cento di Ferrara (cf. n° 593 p.19).

(634/14) L'entreprise yougoslave d'import-export de matériels automobiles et aéronautiques AUTOCAR (Zagreb) s'est donnée à Milan une filiale commerciale, AUTOCENTAR Srl (capital de Li. 1,05 million), dirigée par M. Bjelicic Vojislav.

(634/14) Le groupe financier de Turin IFI-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (cf. n° 631 p.29) a récemment élargi sa participation minoritaire prépondérante dans le groupe automobile et mécanique FIAT SpA de Turin (cf. (cf. supra), dont il détient maintenant 16,4 % des actions de préférence et 22 % des actions ordinaires.

(634/14) Animée par MM. W. Meerwaldt et J. Dikkeschey, la firme néerlandaise d'importation de véhicules utilitaires BUSSING AUTOMOBIELEN N.V. d'Aalst (cf. n° 497 p.25) sera cédée en février 1972 par sa compagnie-mère allemande BÜSSING AUTOMOBILWERKE GmbH de Braunschweig (cf. n° 599 p.23) - elle-même contrôlée par la compagnie MAN-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG (Augsburg) - à la société EURO TRUCK IMPORT N.V. de Vianen (cf. n° 617 p.30), filiale du groupe AMSTERDAMSCHER RIJTUIGMIJ. N.V.-A.R.M. (cf. n° 479 p.27).

EURO TRUCK IMPORT, qui distribue notamment les matériels du constructeur français SAVIEM SA (groupe REGIE RENAULT - cf. n° 617 p.44), représente également aux Pays-Bas les camions lourds et équipements mécaniques de MAN, membre du groupe G.H.H.-GUTEHOFFNUNGS HÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg (cf. n° 628 p.19).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(634/15) Les intérêts chez les Six du groupe de construction et promotion immobilières BOVIS LTD de Londres (anc. BOVIS HOLDINGS LTD - cf. n° 592 p.19) s'enrichiront prochainement à Amsterdam de la société BOVIS N.V., qui construira un immeuble à usage de bureaux et louera un hôtel de 250 chambres à la firme PICCADILY ESTATE & HOTELS LTD (Londres), laquelle en assurera l'exploitation.

BOVIS s'est donné fin 1970 une filiale financière à Luxembourg, BOVIS HOLDING LUXEMBOURG SA, et il possède depuis 1969 une filiale sous son nom à Paris (cf. n° 535 p.18), présidée par M. Malcom Sanderson. Une de ses récentes initiatives en Grande-Bretagne a été le lancement d'une offre publique pour avoir, au prix de £ 8,6 millions, le contrôle de son affiliée (32 %) de Birmingham PAGE-JOHNSON BUILDERS LTD (cf. n° 466 p.19), elle-même dotée d'une filiale à Paris (cf. n° 448 p.22).

(634/15) Spécialisée dans le préfabriqué immobilier, l'entreprise suédoise EGNA HEM A/B MYRESJÖHUS de Vetlanda (cf. n° 364 p.17) a formé en République Fédérale la société JÄRNLAND HAUSBAU KG (Varrel/Delmenhorst), qui, dirigée par M. Berth J. Järnland, est commanditée par sa filiale MYRESJÖ HAUSBAU GmbH (Varrel) - anc. MYRESJÖ HAUSBAU BETEILIGUNGS GmbH, créée à Brême fin 1966 sous la direction de M. Arnold Bischoff.

(634/15) A travers sa filiale française GRENCO ENTREPRISE SA (Villefranche/Rhône), la compagnie néerlandaise GRASSO'S KONINKLIJKE MASCHINENFABRIEKEN N.V. de Bois-le-Duc (affiliée pour 25 % environ au groupe de La Haye N.V. BILLITON MIJ. - cf. n° 571 p.28) a renforcé sa position dans le secteur de la construction industrialisée de bâtiments scolaires et universitaires notamment. C'est en effet la STE NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISEES-SNCI SA de Paris (capital de F. 200.000), que préside M. Emile Gard et dirige M. François Chatelin, et dans laquelle GRENCO ENTREPRISE est intéressée, qui a repris (en gérance libre) les activités de l'entreprise de la branche GEEP-INDUSTRIE SA (Yerres/Essonne), en difficultés depuis un certain temps.

Les autres actionnaires de SNCI, qui a transféré son siège à Yerres, sont la STE DACQUOISE DE CHAUFFAGE & DE CLIMATISATION-SODAC SA ainsi que le GROUPE D'ETUDES & D'ENTREPRISE RHONE-ALPES-MEDITERRANEE-GEERAM SA (Toulon/Var) et la CIE FRANCAISE DE MENUISERIE EN ALUMINIUM-COFRAMENAL SA (Paris).

BOIS

(634/16) Le groupe DELI-MIJ. N.V. d'Amsterdam et la compagnie INDUFOR-CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 628 p.28) se sont finalement assurés le contrôle à Utrecht de l'entreprise de menuiserie industrielle et importation de bois d'oeuvre N.V. HOUTHANDEL v/h P.M. & J. JONGENEEL (cf. n° 628 p.13), où ils seront associés 60/40 lors de la clôture de l'OPA qu'ils ont lancée à cet effet.

Le THYSSEN BORNEMISZA GROEP de La Haye (cf. n° 627 p.19) avait tenté il y a quelques semaines la même opération, mais la direction de JONGENEEL a donné sa préférence à l'association belgo-néerlandaise. DELI MIJ possède déjà en effet des participations dans des entreprises de bois en Malaisie et à Singapour, tandis qu'INDUFOR est intéressée dans la SA DES INDUSTRIES DU BOIS DE COENE & CIE, la CIE FORESTIERE DU GOLFE DE GUINEE SA et la STE FORESTIERE & COMMERCIALE DU CONGO-FORESCOM Scrl, notamment.

(634/16) La société allemande de menuiserie industrielle (cloisons et portes pliantes notamment) KOCH & VIOL KG d'Oldenburg (cf. n° 386 p.20) a porté à FB. 7 millions le capital de l'entreprise belge PLACANORD SA de Marquain-lez-Tournai (cf. n° 580 p.20) pour en financer l'expansion.

Animée par MM. Günter Viol et Tölke Koch-Tölken, la société allemande partage le contrôle de cette affaire avec sa filiale de La Haye ACORDIAL KOCH & VIOL N.V. (cf. n° 142 p.26).

(634/16) Des intérêts allemands, portés par MM. E. Askamp (Brême) et Herbert Soller (Lörrach), ont participé à la création à Bâle de la société d'importation et représentation de bois tropicaux en provenance du Congo (Kinshasa) CO-TIMBER AG (capital de FS. 100.000), que dirigent MM. Ernest Zellweger et Dieter Waeckerlin.

CHIMIE

(634/16) Membre du groupe de Rome S.G.I. -STA GENERALE IMMOBILIARE SpA (cf. n° 627 p.31), l'entreprise de produits céramiques et réfractaires MANIFATTURA CERAMICA POZZI SpA de Milan (cf. n° 572 p.32) a mis fin aux activités de sa filiale POZZI-FRANCE SA (Le Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne), dont la liquidation a été confiée à la filiale GENERALE IMMOBILIERE SA (Paris) du groupe de Rome.

(634/17) Le groupe BEATRICE FOODS C° de Chicago/Ill. (cf. n° 632 p.27) s'est donné, avec la participation symbolique (0,5 %) de sa filiale d'engineering chimique de Düsseldorf CHEMOTECHNIK GmbH-CHEMOTECHNIK GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE VERFAHREN & APPARATE mbH (cf. n° 610 p.18), une filiale à Paris, STE POUR LA RATIONALISATION INDUSTRIELLE IMPERIAL-SERI IMPERIAL Sarl (capital de F. 20.000). Gérée par M. Georges Muller, celle-ci a pour objet le négoce de lubrifiants et appareils d'application ainsi que de produits et matériels industriels d'entretien.

En France, le groupe américain contrôle notamment la société de grande distribution ETS BAUD SA de Chennevières/Val-de-Marne (cf. n° 630 p.19) et - à travers sa filiale belge ARTIC SA (Forest-Bruxelles) - la STE DE DISTRIBUTION DE CREME GLACEE-SODICREME Sarl de Montsoult/Val d'Oise (cf. n° 549 p.33). Fin 1970, il s'est par ailleurs assuré le contrôle à Paris de l'entreprise de récipients pour la conservation des milieux biologiques à très basse température STE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION D'APPAREILS CRYOGENIQUES-CRYO-DIFFUSION SA (capital de F. 1 million) en y reprenant les participations (60 % et 40 % respectivement) des compagnies MINNESOTA VALLEY ENGINEERING INC. de New Prague/Minn. (cf. n° 494 p.19) et SERSIA-STE D' ETUDES & DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR L'INSEMINATION ARTIFICIELLE Sarl de Paris.

(634/17) Membre depuis fin 1967 du groupe chimico-pharmaceutique MERCK & C° INC. de Rahway/N.J. (cf. n° 624 p.35) l'entreprise de produits chimiques pour purification et traitement des eaux (charbons actifs), détergents, adoucisseurs et purificateurs d'air, sels minéraux, etc... CALGON CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 570 p.19) a constitué dernièrement à Busto Arsizio l° société CHEMVIRON ITALIANA SpA (capital autorisé de Li. 30 millions), que préside M. Theodore J. Welton et où elle est associée en compte à demi avec sa filiale de Bruxelles CHEMVIRON SA (anc. PITTSBURGH ACTIVATED CARBON SA - cf. n° 536 p.19).

La nouvelle affaire a été dotée d'une succursale à Milan, dirigée par MM. Alberto Giglio (Division "Chemical & Engineering") et Giancarlo Boldini (Division "Water Treatment").

(634/17) Le groupe W.R. GRACE C° de New York (cf. n° 625 p.42) a cédé l'entreprise de détartrage chimique de tubulures métalliques BORG SERVICE GmbH de Düsseldorf, qu'il contrôlait à travers sa filiale de Londres W.R. GRACE LTD, à la compagnie britannique ATLAS McALPINE LTD (Erith/Kent).

Cette dernière est née en 1965 de la fusion des filiales McALPINE CHEMICAL C° LTD et ATLAS PRESERVATIVE C° LTD (cf. n° 435 p.20) de la compagnie CASTROL LTD de Londres (cf. n° 565 p.38) et elle appartient de ce fait aujourd'hui au groupe pétrolier et chimique BURMAH OIL C° LTD de Glasgow (cf. n° 621 p.31), majoritaire dans CASTROL.

(634/18) Une concentration a été négociée en Italie entre les entreprises associées de cires et produits chimiques d'entretien, emballage et capsulage A. SUTTER & C° SOC. COLL. (Gênes) et ICEA-INDUSTRIA CERE & AFFINI SpA (Borghetto Borbera/Alessandria) au profit de la seconde, dont le capital sera porté en conséquence à Li. 660 millions.

Animée par M. Arturo Sutter, celle-ci possède une filiale à Sessa Aurunca, ICEA SUD SpA.

CONSEIL ET ORGANISATION

(634/18) La firme de conseil en organisation (notamment dans les domaines financier, comptable et technique) THE WACKENHUT CORP. de Coral Gables/Fla. a installé une filiale à Paris, WACKENHUT FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérante Mme Eliane Mansfield.

La fondatrice dispose depuis fin 1970 d'une filiale à Rome, WACKENHUT ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par M. Mario Gregorio.

(634/18) La BANCA NAZIONALE DEL LAVORO-LAVOROBANK SpA de Rome et Milan (cf. n° 629 p.25) a conclu un accord d'assistance technique - au bénéfice de sa nouvelle filiale fiduciaire et de conseil: financier SERVIZIO ITALIA SpA (Rome) - avec la société CONSEIL FRANCE SA de Paris (anc. SERVICE CONSEIL FRANCE ETRANGER SA), elle-même filiale de B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 633 p.32).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(634/18) Spécialiste de montage électrique industriel, l'entreprise allemande PETER MENZENBACH KG ELEKTROINDUSTRIE MONTAGEN (Walsum/Niederrhein) s'est donnée une filiale à Strasbourg, MENZENBACH-FRANCE Sarl (capital de F. 30.000), que gère M. Marcel Colli.

Forte de plus de 1.500 employés, la fondatrice réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 40 millions.

(634/18) Le groupe de Londres THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 633 p.20) a renforcé ses intérêts chez les Six avec l'installation à Hambourg d'une filiale de leasing d'équipements électriques, THORN RENTALS ELEKTROGERÄTE GmbH (capital de DM. 0,5 million), dirigée par MM. Hermann Reinhardt G.J. Strowger, H.E. Thomas et E. Carter.

THORN disposait déjà en République Fédérale de plusieurs filiales directes ou indirectes : KENWOOD GmbH de Rüsselsheim (cf. n° 381 p.20), SCHWELM & TOWLER HYDRAULIKS GmbH de Buttgen/Neuss (cf. n° 621 p.20), ETRON LICHT GmbH, etc...

(634/19) L'entreprise d'équipements électriques (magnétos, appareils de conditionnement d'air, ventilation et chauffage) STAFA CONTROL SYSTEM AG de Stäfa/Zurich (cf. n° 572 p.25) a installé à Milan une filiale commerciale et de maintenance, STAFA CONTROL SYSTEM ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), présidée par M. Mario Bottoni.

La fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom chez les Six, notamment à Montrouge/Hts-de-Seine et Woluwe-St-Lambert/Bruxelles.

(634/19) Connue pour ses installations de transport par oscillation ou vibration ainsi qu'appareillages de pesée électrique, l'entreprise DR. ING. KARL KÜTTNER SCHWINGTECHNIK & AUTOMATION KG d'Essen s'est donnée une filiale à Liège, KUTTNER SA-AUTOMATION-VIBRATION (capital de FB. 1 million), que dirigent MM. Carl Küttner et Hans G. Rachner.

(634/19) L'entreprise belge de négoce en gros d'appareillage de radio, reproduction et enregistrement sonore, etc... EURO-ELECTRONICS EXPORT Pvba (Borgerhout) a ouvert une succursale à Francfort.

(634/19) Un nouvel accord de coopération et de fournitures réciproques pour cinq ans a été négocié entre la firme ASPERA SpA de Turin (cf. n° 499 p.22) et l'entreprise yougoslave ELEKTROINDUSTRIJA OBOD de Cetinje (cf. n° 500 p.23) : la première fournira notamment à la seconde des compresseurs pour matériels réfrigérants ainsi que moteurs électriques pour réfrigérateurs et appareils électroménagers.

(634/19) Exploitant en Belgique un important réseau de télé-distribution et ayant pour principaux actionnaires les compagnies ELECTROBEL SA de Bruxelles (62,8 %) et S.N.I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENTS SA (Bruxelles), la compagnie CODITEL SA de Bruxelles (cf. n° 618 p.32) a formé à Courtrai la société TELDIS KORTRIJK N.V. (capital de FB. 1 million), directement contrôlée par sa filiale TELDIS SA de Bruxelles (cf. n° 401 p.30).

Dirigée par MM. A. Bernolet et P.H. Denuit, la nouvelle affaire a pour actionnaires minoritaires les firmes associées CODITEL VLAANDEREN N.V. (Furnes), CODITEL LIEGE SA Liège), CODITEL BRABANT SA (Bruxelles), ETS BELGES DE TECHNIQUE & DE COMMERCE-TECNICOBEL SA (Bruxelles), GEFILUX SA (Luxembourg) et POWER SUBSIDIARY C° SA (Luxembourg).

(634/19) Coiffée par la compagnie de portefeuille CIE GENERALE DES VOITURES A PARIS SA (cf. n° 596 p.23), l'entreprise française de petit appareillage électrique et horloger, minuterie industrielle ou domestique pour tous problèmes d'automatisme COUPATAN-MINUTERIES-STE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTIONS ELECTRO-HORLOGERES SA de Grand Couronne/Seine Mme (cf. n° 539 p.25) a mis fin aux activités de sa filiale de Bruxelles MINUTERIES COUPATAN Sprl.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(634/20) Membre du groupe ALLMÄNA SVENSKA ELEKTRISKA-ASEA A/B de Västeras (cf. n° 623 p.27), l'entreprise suédoise de turbines à vapeur et à gaz, compresseurs et installations frigorifiques STAL-LAVAL TURBIN A/B de Finspång (cf. n° 601 p.23) s'est donnée une filiale à Anvers, STAL-LAVAL (BENELUX) N.V. (capital de FB. 5 millions), que préside M. Ake von Sydow et dirige M. Frank Verhaest.

A l'étranger, la fondatrice était déjà implantée notamment à Paris, Londres, Oslo, Helsinki, New York, etc..

(634/20) L'entreprise de petite mécanique (cadenas, serrures, etc...) et quincaillerie métallique CORBIN C° de Dover-Kent/Del. (cf. n° 381 p.23) a ouvert à Milan une succursale commerciale dirigée par M. Carlo Giovane. Membre du groupe EMHART CORP. (Hartford/Conn.) à travers la compagnie P. & F. CORBIN C° (New Britain/Conn.), elle avait déjà depuis 1966 une filiale industrielle indirecte en Italie, CORBIN SpA (San Giovanni/Bologne), opérationnelle depuis 1968.

EMHART, qui est spécialisé dans les machines d'emballage, possède de son côté une filiale à Savone, ASSISTANZA TECNICA EMHART Srl, et il dispose de plusieurs filiales EMHART en Europe, notamment à Neuss-am-Rhein, Sundsvall/Suède, Doncaster/Yorks. et Zurich.

(634/20) La compagnie suédoise de machines et installations mécaniques complètes pour extraction minière, industrie sucrière, etc... SALA MASKIN-FABRIKS A/S de Sala (cf. n° 596 p.21) a formé une filiale commerciale à Essen, SALA AUFBEREITUNGSTECHNIK GmbH, dirigée par M. Lothar Greiner.

Animée par M. Edwin B. Johanson, la fondatrice était déjà présente à l'étranger, avec notamment SALA ITALIANA SpA (Milan), SALA MACHINE WORKS LTD (Weston/Ont.), etc...

(634/20) Spécialiste d'équipements pour robinetterie (vannes, brides, etc...), l'industriel autrichien Erwin Hawle (Vocklabruck) a fondé à Pantin/Seine St-Denis la société de vente HAWLE FRANCE Sarl (capital de F. 60.000), que gère Mme Dorothee Krampitz.

(634/20) Licencié du groupe de New York OTIS ELEVATOR C° (cf. n° 632 p.19), le constructeur allemand d'appareils de levage et manutention (marque "Universal") ALBERT IRION NACHFULGER HUB. & FAHRGETÄTEWERKE KG de Stuttgart-Münster (cf. n° 245 p.25) a renforcé son implantation en France - une filiale, IRION Sarl, et une affiliée, SA DES ELEVATEURS LATERAUX (Paris) - en ouvrant une succursale de maintenance à Bischheim/Bas Rhin.

(634/21) Un accord de coopération exclusive en matière de tours automatiques à torches a été négocié entre les entreprises allemande CONVER MASCHINENBAU GmbH (Reutlingen et Lomersheim) et suisse MANUTAR SA de Genève (cf. n° 565 p.26), la première confiant à la seconde la fabrication et la vente à l'échelle mondiale de ses tours "Convermatic".

MANUTAR, que préside M. Paul Spengler, est née en 1970 (cf. n° 557 p.18) d'une association paritaire entre les compagnies française MANURHIN MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN SA (Mulhouse) et suisse SA DES CABLERIES & TRÉFILERIES DE COSSONAY (Cossonay/Vaud) - association qui a eu ses prolongements à Paris avec la formation de la société MANUTAR FRANCE SA (anc. TAREX FRANCE), à Londres (MANUTAR LTD), etc...

(634/21) Le groupe suédois de construction automobile et mécanique lourde A/B VOLVO de Göteborg (cf. n° 633 p.14) a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec la création à Dietzenbach-Steinberg de la société VOLVO FLYGMOTOR DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 50.000), qui se consacrera, sous la direction de M. Nils Ericsson, à la fabrication de moteurs d'avions, équipements hydrauliques, etc...

Dans le pays, le groupe, qui a transformé sa filiale (70 %) locale VOLVO GmbH (capital de DM. 15 millions) en VOLVO (DEUTSCHLAND) GmbH, a également formé il y a peu la société de portefeuille VOLVO (DEUTSCHLAND) VERWALTUNGSGmbH (Dietzenbach) au capital de DM. 50.000.

(634/21) Membre du groupe C.G.E.- CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 632 p.18) à travers la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIKES ALSTHOM SA (cf. n° 631 p.17), la compagnie UNELEC SA de Paris (cf. n° 604 p.21) a conclu avec la société FENWICK MANUTENTION SA (Paris) un accord de collaboration technique devant entraîner une rationalisation de leurs fabrications dans le domaine des appareils de levage.

FENWICK MANUTENTION, membre du groupe FENWICK SA de Paris (cf. n° 611 p.26), a récemment repris au groupe LUCHAIRE SA (Paris) son Département "chariots élévateurs Manox". En mai 1970 (cf. n° 564 p.29), elle avait regroupé ses fabrications de matériels de manutention et chariots élévateurs avec celles de l'entreprise ETS BLEREAU Sarl (Versailles/Yvelines) dans l'usine exploitée à Cenon-sur-Vienne/Vienne par celle-ci.

(634/21) Animée par M. J. Kirchhoff, l'entreprise allemande de presses métalliques STEPHAN WITTE & C° KG (Iserlohn) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de machines-outils PLANO WERKZEUGFABRIK WERNER SCHIE (Wuppertal Ronsdorf): elle espère ainsi porter à plus de DM. 40 millions son chiffre d'affaires annuel.

CUIR

(634/22) Membre du groupe SCHUH-UNION AG de Rodalben (cf. n° 592 p.32), la manufacture allemande de chaussures WILHELM SERVAS oHG (cf. n° 623 p.27) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale française SERVAS Sarl de Merkwiller/Bas Rhin (cf. n° 331 p.30) et d'en licencier les 125 employés.

(634/22) La manufacture de chaussures italienne BATTITISNI FRATELLI SpA (Forli/Emilia Romagna) a fermé sa filiale de vente TRENTO FRANCE SA (Romans/Drôme).

EDITION

(634/22) La compagnie d'édition de Zurich THEOLOGISCHER VERLAG & BUCHHANDLUNGEN AG a repris à Hambourg la participation de la maison HANSISCHE DRUCK & VERLAGHAUS GmbH dans la firme FURCHE-VERLAG H. RENNEBACH KG.

Spécialiste d'éditions religieuse et technique, celle-ci est liée avec la société d'éditions pédagogique et politique LEIBNIZ VERLAG (Hambourg) et elle représente en République Fédérale l'éditeur de publications protestantes ZWINGLI VERLAG (Zurich).

(634/22) La maison d'éditions musicales (disques, bandes magnétiques, etc...) APPLE CORPS LTD de Londres (cf. n° 517 p.24) a mis fin aux activités de sa filiale de Paris APPLE CORPS SA (capital de F. 100.000).

Sur le Continent, la maison britannique conserve des filiales à Francfort (APPLE CORPS SCHALLPLATTEN-FILM & MUSIKVERLAG GmbH), Lausanne (APPLE CORPS SA), Rome (APPLE RECORDS-ITALIA SpA) et Amsterdam (APPLE RECORDS N.V.).

(634/22) Le groupe d'édition de Turin G.B. PARAVIA & C° SpA (cf. n° 485 p.25) a procédé à un réaménagement de ses intérêts : 1) réduction de 33 % à 25 % de sa participation dans la firme d'équipements scientifiques d'enseignement audiovisuels TECNODATTA SpA (Aprila), que contrôle à travers sa filiale PHILIPS SpA (Milan) le groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN (Eindhoven); 2) augmentation de 33 % à 50 % de sa participation dans la firme d'édition de matériels de tests scolaires CETEM SpA (cf. n° 485 p.25), où il a pour associé le groupe ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA de Milan (cf. n° 629 p.22).

(634/23) Une association paritaire entre la LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 631 p.43) et l'ORTF-OFFICE DE RADIODIFFUSION TELEVISION FRANCAISE (Paris) va donner naissance à la STE FRANCAISE D'ETUDES, D'EDITION & DE DISTRIBUTION DE VIDEOGRAMMES SA (capital de F. 1,6 million) pour la fabrication de cassettes (images et sons) adaptables aux téléviseurs par l'intermédiaire d'un téléplayer. L'ORTF apportera à la nouvelle affaire l'ensemble de ses programmes, et HACHETTE son réseau de distribution.

Dans ce secteur, le groupe HACHETTE est lié à la CIE FRANCAISE THOMSON HOUSTON HOTCHKISS-BRANDT SA de Paris (cf. n° 631 p.17), dont la filiale THOMSON-CSF a obtenu la licence de fabrication de téléplayers selon le procédé "EVR-Electronic Video Recording" mis au point par le groupe C.B.S.-COLUMBIA BROADCASTING SYSTEM INC.

(634/23) Le groupe d'édition BERTELSMANN AG de Gutersloh (anc. C. BERTELSMANN VERLAG KG - cf. n° 633 p.24) s'est donné à Zug/Suisse une filiale de portefeuille, TRILOBA GmbH (capital de FS. 22.000), dont le gérant est M. Hans R. Abt, et où il est associé avec son homologue UFA-HOLDING GmbH de Berlin (cf. n° 621 p.35), minoritaire.

ELECTRONIQUE

(634/23) Le groupe d'appareillages électroniques et électriques de contrôle scientifique, électro-optique, médical, etc... TEKTRONIX INC. de Beaverton/Oregon a installé une filiale à Woluwe-St-Pierre/Bruxelles, TEKTRONIX SA (capital de FB. 5 millions).

Le groupe américain possède de nombreuses filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Orsay/Essonne (France), Zug/Suisse, La Haye et Heerenven, etc... A Tokyo, il partage avec le groupe SONY C° LTD (cf. n° 627 p.30) le contrôle de la société SONY-TEKTRONIX C° LTD (cf. n° 409 p.30).

(634/23) Animée à Londres par MM. Michael Gassman, C.F. Ross, F.G. Tombs et L.D. Ziman notamment, la firme de programmation et service en informatique MILES ROMAN LTD (cf. n° 627 p.30) a enrichi ses intérêts chez les Six - des filiales sous son nom à Rotterdam et Paris - avec la création à Francfort de la société MILES ROMAN GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est M. Frederic G. Tombs.

(634/23) Membre du groupe RAPID AMERICAN CORP. à travers la société GLEN ALDEN CORP. de New York (cf. n° 555 p.31), l'entreprise électronique ILC INDUSTRIES INC. (Dover/Del.) a doté sa filiale ILC DATA DEVICES CORP. (Wilmington/Del.) d'une succursale à Bruxelles, placée sous la direction de M. Frederick Gans.

(634/24) L'entreprise de composants électroniques et circuits imprimés COMPUNETICS INC. de Monroeville/Penn. s'apprête à prendre pied chez les Six avec l'implantation à Cardonazzo Trento d'une unité de production qui sera exploitée par une filiale formée à cet effet à Trente, COMPUNETICS EUROPA SpA (capital initial de Li. 1 million), sous la direction de M. Giorgio Coraluppi.

(634/24) Le groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 632 p.31) s'est donné une filiale de software à Paris, WESTINGHOUSE MANAGEMENT SYSTEMS SA (capital de F. 100.000), placée sous la présidence de M. Michel Judet. Il dispose d'une filiale à même vocation aux Etats-Unis, WESTINGHOUSE TELECOMPUTERS SYSTEMS CORP.-WTSC, dotée d'une Division WTSC EUROPE que dirige M. Samuel Melo et dont dépend la nouvelle affaire.

Une des récentes initiatives du groupe américain en Europe a été la prise du contrôle de l'entreprise espagnole d'équipements électriques et électroniques CEVA-CONSTRUCCIONES ESPECIALES VALLADOLID SA (Valladolid).

(634/24) La compagnie d'équipements électroniques et spatiaux ainsi que de construction automobile ENGINS MATRA SA de Paris (groupe FLOIRAT - cf. n° 603 p.13) a poursuivi son expansion à l'étranger avec la création à Francfort d'une filiale commerciale et de maintenance (compétente pour les équipements à usages non militaires, à l'exception des automobiles), ENGINS MATRA GmbH (capital de DM. 100.000), dont le gérant est M. J.I. Lagardère.

La fondatrice dispose d'une filiale à même vocation à Bruxelles, MATRA BENELUX SA, où elle a pour associée (40 %) la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 633 p.27) et dont le capital sera prochainement élevé à FB. 20 millions; elle prépare par ailleurs à Madrid l'installation d'une filiale MATRA ESPANOLA SA. Dans le secteur automobile, ses fabrications sont distribuées par le groupe CHRYSLER CORP. de Detroit/Mich. (cf. n° 633 p.15).

(634/24) Animée à Lausanne par M. Henri F. Lavanchy, la firme de personnel intérimaire ADIA INTERIM Sarl (cf. n° 538 p.35) a doté sa filiale de Hambourg ADIA INTERIM GmbH & C° KG d'une affaire de gestion et d'informatique, GAP-GES. FÜR ANALYSE & PROGRAMMIERUNGS-SERVICE mbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. H. Lavanchy, G. Whitthoefft et H. Dugaro.

ADIA INTERIM (Hambourg) a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 28,8 millions - soit 40 % environ du chiffre d'affaires consolidé de sa firme mère. Elle a des sociétés-soeurs sous le même nom à Bruxelles, Lyon, Copenhague, etc... (cf. n° 515 p.34).

(634/24) Spécialiste en France d'instrumentation électronique scientifique (générateurs d'impulsion, oscillographes, millivoltmètres, minifréquentiomètres, etc...), la société ETS GEFFROY & CIE-FERISOL SA de Trappes/Yvelines (cf. n° 556 p.26) a transformé en succursale (fonds de roulement de Li. 0,5 million) sa représentation à Milan, que dirige M. Gianfranco Capponi.

(634/25) Des intérêts français, portés par MM. Robert Guillaumot (28 %), Jacques Tixin (6 %) et Alexandre Tic (3 %), ont participé à la constitution à Bruxelles de la firme de software **INFORAMA BENELUX SA** (capital de FB. 1 million), que dirige M. Guillaumot et dont le contrôle à 60 % appartient à la compagnie de portefeuille de Genève **SERISA HOLDING SA**.

La nouvelle affaire a une société-soeur à Genève, **INFORAMA SA** (capital de FS. 75.000), créée en novembre 1970 sous la présidence de M. Alexandre Tic.

(634/25) Une association paritaire entre des intérêts suisses, portés par M. Camille Dubois (Hauterive/Neuchâtel), et français, portés par M. Louis Michaud (Lyon), a donné naissance à Grenoble à la firme de software **INFORMATIQUE & GESTION FRANCE Sarl** (capital de F. 20.000,; que gère le fondateur français.

(634/25) Membre du groupe **RHONE POULENC SA** de Paris (cf. n° 632 p.34), la **STE DES USINES CHIMIQUES RHONE-POULENC SA** (Paris, s'est assurée une importante participation dans la compagnie d'électronique médicale **STE D'ETUDE, DE REALISATION, DE DIFFUSION D'APPAREILS DE LABORATOIRE-ELECTRONIQUE MEDICAL-SERDAL Sarl** de St-Rémy-les-Chevreuse/Yvelines (cf. n° 368 p.24), également affiliée à la compagnie de portefeuille de Luxembourg **E.E.D. - EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA** (cf. n° 632 p.25) ainsi qu'à la société d'équipements et appareils de mesure **SA DES ETS ED. JAEGER** de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 615 p.17).

RHONE-POULENC a par ailleurs procédé à une première opération de restructuration de ses intérêts chimiques au profit de la compagnie **PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA** de Paris (cf. n° 633 p.34), qui a porté son capital à F. 872 millions pour avoir absorbé les sociétés **PROGIL SA** (actifs évalués, bruts, à F. 976,5 millions), **RHONE PROGIL SA** (F. 0,7 million) et **STE DES FERTILISANTS DU CENTRE SA** (F. 12,2 millions).

ENGINEERING

(634/25) Spécialiste d'installations pour le traitement des eaux usées, la firme allemande **WILHELM ROEDIGER ANLAGEBAU GmbH & C° KG** de Hanau (cf. n° 347 p.20) a constitué en France, en association paritaire avec des intérêts locaux portés par MM. Jérôme et René Klein (Montigny-lez-Metz), la **STE LORRAINE D'ASSAINISSEMENT & D'HYGIENE PUBLIQUE-SOLAHP Sarl** (Montigny-lez-Metz/Moselle) au capital de F. 20.000, que gère M. Hans Roediger.

A l'étranger, la fondatrice, qui emploie 300 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 15 millions, disposait déjà d'une filiale en Suisse, **ROEDIGER AG** (Klingnau).

(634/26) Le groupe d'engineering et construction de fours chimiques, brûleurs pétrochimiques, appareils d'épuration et contrôle des gaz, engineering thermo-électrique et nucléaire SELAS CORP. OF AMERICA de Dresher/Pa. (cf. n° 632 p.24) a doté sa filiale de La Haye SELAS OF AMERICA (NEDERLAND) N.V. (cf. n° 616 p.25) d'une succursale à Hambourg, placée sous la direction de M. Peter Planitzer.

Animée par M. Jacob Voogt, qui s'apprête à en devenir le principal actionnaire, la société néerlandaise a le contrôle direct des sociétés SELAS de Rome (créée en avril 1971) et de Courbevoie/Hts-de-Seine (créée fin 1968).

(634/26) Spécialiste à Lausanne du traitement des eaux, de l'air et des déchets industriels, la société EPUREX SA (cf. n° 579 p.27) a étoffé son réseau chez les Six - une filiale sous son nom à Milan - avec la formation à St-Brice-sous-Forêt/Val d'Oise de la société EPUREX FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Roger Droual et qui est directement contrôlée par la compagnie de portefeuille EPUREX HOLDING SA (Lausanne).

(634/26) Filiale commune en France de l'OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES SA de Rabat (cf. n° 385 p.22) et de la société d'engineering chimique, pétrochimique et métallurgique DORR-OLIVER INC. de Stamford/Conn. (groupe CURTISS WRIGHT CORP. de Wood-Ridge/N.J. - cf. n° 543 p.26), la firme d'engineering STE D'APPLICATIONS & DE RECHERCHES INDUSTRIELLES-SARI SA (Arpajon/Seine-et-Marne) a été dissoute.

La société américaine, présente de longue date à Paris avec une filiale, DORR-OLIVER FRANCE Sarl (capital de F. 3,7 millions), dispose chez les Six d'un large réseau commercial sous son nom, notamment à Bruxelles, Milan, Amsterdam, Wiesbaden, etc..., et elle contrôle à 76 % en République Fédérale la firme NASSAUISCHE MASCHINENFABRIK GmbH (Nassau/Lahn).

(634/26) Division d'engineering pétrolier, gazier et chimique du groupe COMBUSTION ENGINEERING INC. de Windsor/Conn. et New York (cf. n° 628 p.21), THE LUMMUS C° envisage la fermeture des bureaux d'études (plus de 150 personnes) de sa filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine STE FRANCAISE DES TECHNIQUES LUMMUS Sarl (capital de F. 2,5 millions), dont la vocation serait alors purement commerciale.

De nombreuses sociétés LUMMUS existent en Europe, notamment à Munich, La Haye, Milan, St-Josse-ten-Noode, Madrid, Londres, etc...

FINANCE

(634/27) Filiale à Hamilton/Bermudes du groupe américain d'investissements CAPITAL DYNAMICS LTD (cf. n° 593 p.31), la société CAPITAL DYNAMICS SALES LTD a constitué à Luxembourg la société de portefeuille TRI HOLDING SA (capital de \$ 8.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Ernest Csendes, George A. Humiston et Franck C. Hoff.

Récemment, le groupe américain a confié à la FINIMTRUST SA de Luxembourg (groupe KREDIETBANK SA de Bruxelles et Anvers - cf. n° 625 p.39) le soin de constituer le Fonds de Placement ADVANCED TECHNOLOGY INVESTMENTS SA (capital autorisé de \$ 5 millions), avec sa filiale de rachat ADVANCED TECHNOLOGY REPURCHASE SA (\$ 10.000).

(634/27) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS (SUISSE) SA de Genève (sous contrôle français) et la BANCA COMMERCIALE ITALIANA HOLDING SA de Luxembourg (sous contrôle italien) se sont associées pour former à Genève la société de financement à moyen et court terme et d'escompte sur traites commerciales sur l'étranger SODITIC-STE DE DIFFUSION DE TITRES & DE CREDIT SA (capital de FS. 7,5 millions), que dirigent MM. M. Dwek, E.A. Zilkha, D.A. Zilkha, J. Naef et F. Affolter.

(634/27) La compagnie de portefeuille MERCANTILE INTERCONTINENTAL HOLDINGS LTD de Toronto s'est donnée une filiale à Luxembourg, MERCATOR HOLDINGS Sarl (capital de \$ Can. 125.000).

Celle-ci, dont les premiers administrateurs sont MM. McElhinney (Toronto), Sillcox (Grandview Fram King/Ontario) et Wallace Duncan Smith (Toronto), s'est aussitôt dotée à son siège d'une filiale à même vocation, McDUNN SILLCOX TRUST SA (capital de \$ 5,5 millions).

(634/27) La maison de brokers de Londres MITTON, BUTLER PRIEST & C° LTD - successeurs de ACHILLES & C° (cf. n° 562 p.29) - a doublé à FB. 2 millions le capital de la firme de Bruxelles MITTON, BUTLER, PRIEST (BELGIUM) SA (cf. n° 553 p.30) et l'a transformée en EIC-INTERNATIONAL SECURITIES SA. Spécialisée désormais dans les opérations de placements d'emprunts et courtage financier, celle-ci, directement contrôlée par la filiale d'Amsterdam MITTON, BUTLER, PRIEST & CIE NEDERLAND N.V. (cf. n° 557 p.26), est également affiliée aux sociétés E.I.C. FINANCIAL SERVICES SA (Genève) et CHOWN STATHOPOULOS EUROPE SA (Bruxelles).

La maison britannique s'est donnée il y a peu une filiale de courtage financier, E.I.C. EUROSECURITIES LTD (Londres), présidée par le Duc de St-Alban et dirigée par M. Eric D. Kohn.

(634/28) Un accord de coopération conclu pour la diffusion de certificats de Fonds d'investissement entre le groupe NECKERMANN VERSAND KgaA de Francfort (cf. n° 626 p.38) et la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG de Berlin et Francfort (cf. n° 625 p.52) sera sanctionné par la prise par le premier d'une participation de 40 % dans la filiale FRANKFURT-TRUST INVESTMENT GmbH (Francfort) du second, chargée de la gestion des Fonds INTERSPEZIAL (cf. n° 585 p.33) et INTERZINS (cf. n° 574 p.28).

FRANKFURT-TRUST assurera à partir de 1972 la gestion de deux Fonds du groupe NECKERMANN, à savoir AMERICAN DYNAMICS FUND et NIPPON DYNAMICS FUND (cf. n° 537 p.25).

(634/28) Le groupe I.O.S.-INVESTORS OVERSEAS SERVICES LTD de Montreal (cf. n° 615 p.23) a fait apport de ses intérêts bancaires en Europe - INVESTORS BANK-LUXEMBOURG SA (cf. n° 518 p.29), ORBIS BANK GmbH de Francfort (cf. n° 615 p.23) et OVERSEAS DEVELOPMENT BANK SA de Genève (cf. n° 470 p.28), notamment - à une nouvelle filiale de portefeuille, INTERNATIONAL BANCORP LTD-IBC (Nassau/Bahamas), à laquelle il a également transféré la participation majoritaire acquise récemment dans la BAHAMAS COMMONWEALTH BANK LTD (Nassau).

(634/28) La STE GENERALE DES MINERAIS SA de Bruxelles (cf. n° 633 p.31), sa filiale de Luxembourg FININCO-FINANCIAL & INVESTMENTS C° (cf. n° 447 p.23) et le CREGELUX-CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG SA (cf. n° 629 p.25) ont participé pour respectivement 40 %, 47,5 % et 12,5 % à la constitution à Luxembourg de la compagnie de portefeuille MARFICO SA (capital de FB. 40 millions).

(634/28) Un rapprochement en vue d'une fusion est négocié en France entre la BANQUE MONOD LA HENIN SA (cf. n° 558 p.32) et la BANQUE ODIER, BUNGENER, COURVOISIER-OBC SA (cf. n° 592 p.39) au profit de la seconde, dont la présidence sera confiée à un représentant de la première.

Présidée actuellement par M. Jean M. Breaud, celle-ci est affiliée directement pour 31,9 % à l'UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 630 p.28), dont la filiale BANQUE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE - paritaire avec la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA - détient de son côté un intérêt de 33,9 % dans ODIER, BUNGENER & COURVOISIER, que préside M. Jean Courvoisier.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(634/28) La firme néerlandaise de négoce et import-export de poissons, coquillages et crustacés JAN VETTE (Yerseke) s'est donnée une filiale en France, NORMOUL Sarl (Marcq-en-Baroeul/Nord) au capital de F. 50.000, dont les gérants sont MM. Jan Vette et Adriaan Verhaart.

(634/29) Le groupe alimentaire suisse NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey/Vaud et Cham (cf. n° 630 p.29) s'apprête à rationaliser ses intérêts en République Fédérale et en Italie : 1° en fusionnant ses filiales DEUTSCHE NESTLE GmbH de Lindau/Bodensee et SAROTTI AG d'Hattersheim/Main (cf. n° 601 p.29) au profit de la seconde, qui sera transformée en SAROTTI-VERMOGENSVERWALTUNGS AG; 2° en présidant au regroupement des sociétés ALGEL SpA et FINDUS SpA de Cisterna di Latina (cf. n° 561 p.34) au bénéfice de la seconde qui, transformée en ALGEL FINDUS SpA (capital de Li. 6 milliards), sera contrôlée à 75 % par le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 630 p.17).

(634/29) La STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN SA (Douala) s'est assurée une participation supérieure à 9 % dans la compagnie BRASSERIES DU CAMEROUN SA de Douala (cf. n° 589 p.44), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. CFA 2,9 milliards.

Filiale à 50,8 % jusqu'ici de la compagnie BRASSERIES & GLACIERES DE L'INDOCHINE SA de Paris (groupe BANQUE DE L'INDOCHINE SA - cf. n° 624 p.31) et affiliée à la société d'import-export DENIS FRERES SA de Paris et Bordeaux (cf. n° 629 p.15) et à la STE FINANCIERE DU ROSARIO SA de Paris (cf. n° 575 p.36), cette affaire a pour principales filiales la STE CAMEROUNAISE DE VERRERIE-SOCAVER SA (également affiliée à la S.N.I. DU CAMEROUN) et la STE D'APPLICATIONS TECHNIQUES DU CAMEROUN-SATC SA - laquelle entreprendra début 1972 la fabrication de bouchons-couronne.

(634/29) Le groupe de spiritueux RICARD SA de Paris (cf. n° 625 p.40) et sa filiale ANCIENS ETS PH. RICHARD FILS SA (Chambéry/Savoie) ont repris aux compagnies DISTILLERIES REUNIES SA (Paris) et STE DES INDUSTRIES AGRICOLES & ALIMENTAIRES DE L'OUEST-SIAO SA (Vernie/Sarthe) le contrôle - que celles-ci se partageaient à parité depuis 1970 (cf. n° 573 p.27) - de la firme d'eaux-de-vie de cidre CIE EUROPEENNE DES SPIRITUEUX-C.E.S. SA (Pont-L'Evêque/Calvados) et l'ont transformée en CALVADOS BUSNEL, DISTILLERIE DE LA VALLEE D'AUGE SA (capital de F. 320.000).

Corrélativement, DISTILLERIES REUNIES et SIAO ont formé une filiale paritaire de distribution à Paris, CIE EUROPEENNE DES SPIRITUEUX-CES Sarl (seconde du nom) au capital de F. 100.000, que gèrent MM. Jacques Leblanc et Paul Blanchard (cf. n° 624 p.31). La première est affiliée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA à travers INDOCHINE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 624 p.31) ainsi qu'à la compagnie CUSENIER-SA DE LA GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINE & CIE (à travers la STE GENERALE DE PRODUITS DE QUALITE-SOGEQUA); elle dispose de chaix d'eaux-de-vie de cidre à Cormeilles/Eure et Brécy/Manche. La seconde, affiliée au groupe BSN-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA à travers la SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN-LES-BAINS SA (cf. n° 574 p.33), exploite un chaix à Dives-sur-Mer/Calvados.

(634/30) Animé par M. Basil Collins, le groupe britannique de confiserie et chocolaterie CADBURY SCHWEPPE LTD (cf. n° 620 p.27) a reconduit pour dix ans l'accord de représentation commerciale qui le lie depuis trois ans (cf. n° 463 p.28) à son homologue allemand AUGUST STORCK GmbH de Halles/Westf. (cf. n° 582 p.35), que dirige M. Klaus Oberweiland.

(634/30) L'entrepr ise allemande de conserverie alimentaire (fruits et légumes) CHRISTIAN HARRER & OTTO FETT-KONSERVEN-UNION GmbH de Nuremberg (anc. PIKANTA-WERKE GmbH & C° KG) a doté sa filiale industrielle en Italie COMPAGNIA CONSERVIFICIO CANOSINO-C.C.C. Srl (capital de Li. 60 millions) de Canosa di Puglia/Bari d'une succursale commerciale à Milan, dirigée par M. Jurgen Hoppe.

(634/30) La compagnie meunière et d'aliments pour bétail HEINR. AUER MÜHLENWERKE KGaA de Cologne-Deutz (cf. n° 629 p.28) a regroupé ses intérêts commerciaux à Mannheim au profit de sa filiale PFÄLZISCHE MEHLHANDELS GmbH (cf. n° 590 p.39), qui, transformée en ME.BA. MEHL- & BACKBEDARFS GROSSHANDEL, a vu son capital porté de DM. 20.000 à 0,6 million.

Dirigée par MM. Walter Geyer et Rudolf Werle, ME.BA a en effet absorbé les entreprises STEISLINGER & C° GmbH, MEILHANDEL SAARLAND GmbH et KOENIG & HERF PFÄLZISCHE MEHLHANDELS-GmbH (Mannheim) ainsi que SANDMEIER & C° GmbH (Grossen-Linden), ERWIN FRANZ & C° GmbH (Bammental Kr. Heidelberg), KIRSCH & BUSS GmbH (Bad Kreuznach) et THEODOR JACOBI NACHF. GmbH (Munich).

(634/30) Membre du groupe de tabacs, boissons et stimulants (thé, café, etc...) DOUWE EGBERTS KON. TABAKSFABRIEK KOFFIERBRANDEREIEN & THEEHANDEL N.V. d'Utrecht (cf. n° 631 p.40), la société d'exploitation de distributeurs automatiques de boissons MOCCOMAT NEDERLAND N.V. (Utrecht) a mis fin aux activités de sa filiale de Diemeringen/Bas Rhin MOCCOMAT FRANCE Sarl (capital de F. 120.000).

METALLURGIE

(634/30) Membre en Belgique depuis fin 1969 (cf. n° 541 p.34) du groupe métallurgique de Chicago INTERLAKE STEEL CORP., l'entreprise de matériels de stockage et charpentes métalliques "Beautiline" REDIRACK MANUFACTURING SA de Nivelles (cf. n° 582 p.36) s'est donnée à Francfort une filiale commerciale, REDIRACK GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Jacques Courtois.

(634/31) Filiale à 81 % de la STE CENTRALE ROUSSEL NOBEL SA de Puteaux/Hts-de-Seine (où le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst détient un intérêt indirect de 43 %), l'entreprise électrométallurgique et chimique NOBEL BOZEL SA de Puteaux (cf. n° 619 p.14) prépare l'installation au Brésil (Juqui) d'une affaire chargée de l'exploitation d'une usine d'une capacité de 40.000 t./an d'alliages ferreux, représentant un investissement initial de \$ 17 millions.

NOBEL-BOZEL - qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de F. 757 millions - et sa filiale LES TRAITEMENTS DE SURFACE NOBEL-BOZEL SA (Puteaux) ont récemment fait apport de leurs Divisions "Industries graphiques" (sises respectivement à St-Denis/Seine-St-Denis et Bagnaux/Hts-de-Seine) à l'entreprise de machines et matériels d'imprimerie (notamment plaques offset) LE QUADRIMETAL OFFSET-SA POUR L'EXPLOITATION DES PROCEDES PAUL NOUVEL d'Aubervilliers/Seine-St-Denis (avec usines au siège et à Avranches/Manche).

(634/31) La Division TRENT TUBE C° (East Troy/Wis., Fullerton/Cal. et Carrolton/Ga.) du groupe COLT INDUSTRIES INC. de New York (cf. n° 572 p.25) s'apprête à implanter à Helmond/Pays-Bas une usine de tubes de précision en aciers spéciaux devant occuper 150 personnes.

(634/31) Le groupe ALCAN ALUMINIUM LTD de Montreal (cf. n° 625 p.35) est devenu majoritaire à Milan dans son affiliée de fonderie et transformation d'aluminium ANGELETTI & CIUCANI FONDERIA LAMINATOIO SpA (cf. n° 588 p.35), transformée en ALCAN ANGELETTI & CIUCANI ALLUMINIO SpA.

Celle-ci (capital de Li. 3,5 milliards) avait absorbé fin 1970 sa société-soeur de Milan ALMA-ALLUMINIO MANUFATTI SpA (cf. n° 502 p.35).

(634/31) La STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA de Paris (cf. n° 628 p.29), propriété du groupe ROTHSCILD SA (cf. n° 632 p.28), négocie la cession à l'Etat chilien de son contrôle (70,33 %) sur la CIA MINERA DISPUTADA SA de Las Condes (capital de \$ Chiliens 10,2 millions), qui exploite des mines et fonderies de cuivre à Disputada (40.000 t./an).

(634/31) Le groupe SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG de Zurich (cf. n° 632 p.30) investira en Italie quelque Li. 80 milliards dans la construction à Valle delle Nognere/Trieste d'une usine d'une capacité de 70.000 t./an d'aluminium et semi-produits devant occuper 600 ouvriers dans sa phase initiale. Cette unité sera exploitée par la filiale ILLIRIA SpA, créée en 1964 à Trieste.

Récemment, la filiale S.A.V.A.-STA ALLUMINIO VENETO PER AZ. de Venise (cf. n° 542 p.35) a décidé de fermer sa fonderie d'alumine de Porto Marghera/Venezia, ce qui implique le licenciement de quelque 750 des 1850 employés qu'elle occupe.

(634/32) Filiale à 97 % du groupe FIAT SpA de Turin (cf. supra, p. 14), l'entreprise de métallurgie, tôlerie et fonderie VADO-ALTI FORNI & ACCIAIERIE SpA (Savona) a fait apport de ses activités portuaires et de démolitions de navire à sa filiale VADO SCALI & RACINI SpA (Savona), dont le capital a été en conséquence quintuplé à Li. 0,5 milliard.

(634/32) La CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (Neuilly s/Seine) a définitivement cédé la firme allemande de compresseurs et échangeurs de chaleur HALBERG MASCHINENBAU GmbH & C° KG de Ludwigshafen (cf. n° 612 p. 25), qu'elle contrôlait à travers sa filiale (60 %) HALBERGERHUTTE GmbH de Brebach/Saar (cf. n° 627 p. 25), à l'entreprise familiale de pompes centrifuges et compresseurs SIEMEN & HINSCH GmbH d'Itzehoe (cf. n° 603 p. 21).

MINES

(634/32) Le groupe métallurgique et minier de Toronto NORANDA MINES LTD (cf. n° 281 p. 21) a formé à Ixelles-Bruxelles, au travers de ses filiales de Toronto NORANDA SALES CORP. LTD et de Londres NORANDA SALES CORP. OF CANADA LTD (majoritaire à 88 %), la société de vente NORANDA SALES SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Robson G. Driver et dirige M. John B. Dale.

(634/32) Membre à La Haye du groupe ROYAL DUTCH SHELL, la compagnie minière et métallurgique N.V. BILLITON MIJ. (cf. n° 631 p. 32) a porté à 50 % sa participation à Bangkok dans l'entreprise d'exploration et affinage de minerais d'étain THAILAND SMELTING & REFINING C°-THAISARCO (cf. n° 577 p. 39), en y reprenant une partie des intérêts du groupe UNION CARBIDE C° de New York (cf. n° 628 p. 31).

(634/32) La compagnie de portefeuille et gestion financière à capital public EGAM-ENTE AUTONOMO DI GESTIONE PER LE AZIENDE MINERARIE de Rome (cf. n° 631 p. 17) a repris, à travers sa nouvelle filiale STA ITALIANA MINIERE SpA (Rome), la participation de 33,3 % de l'A. M. M. I. -AZIENDA MINERARIA METALLURGICA ITALIANA SpA de Rome (Ministère des Participations d'Etat - cf. n° 613 p. 35) dans la S. O. G. E. R. -SA-STA DI GESTIONE RICERCA & RISTRUTTURAZIONE DELLE MINIERE DI SARDEGNA SpA de Cagliari (cf. n° 621 p. 31).

Celle-ci, que préside M. Paolo de Magistris, a été créée il y a quelques mois (capital autorisé de Li. 1,5 milliard) en association paritaire avec les groupes EMSA-ENTE MINERARIO SARDO (Iglesias) et MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) pour reprendre les actifs de l'ancienne filiale d'exploitation et recherches minières (non ferreux) de ce dernier, MONTEPONI & MONTEVECCHIO SpA, aujourd'hui dissoute (cf. n° 609 p. 30).

PARFUMERIE

(634/33) Les intérêts commerciaux et financiers (licences et brevets notamment) chez les Six de la compagnie de produits de toilette et parfumerie pour hommes THE MENNEN Co de Morristown/N.J. (cf. n° 524 p.30) seront désormais du ressort de la filiale de Bruxelles MENNEN INTERNATIONAL EUROPE SA (capital de FB. 0,5 million) que dirige M. Franz O. Sommer.

MENNEN est liée depuis plusieurs années (cf. notamment n° 355 p.29) avec le groupe L'OREAL SA de Paris au sein de plusieurs filiales communes MENNEN, notamment à Paris, Francfort, Turin, etc...

(634/33) A travers sa filiale allemande CIBA-GEIGY AG (Wehr/Baden), le groupe de Bâle CIBA-GEIGY AG (cf. n° 628 p.31) a conclu en République Fédérale un accord de coopération industrielle et commerciale avec la société WILKINSON SWORD GmbH de Solingen (cf. n° 428 p.29), à laquelle il fournira désormais divers produits de parfumerie et toilette pour hommes.

La société allemande, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 32,3 millions avec ses fabrications d'articles pour rasage (lames et rasoirs notamment), appartient à la compagnie de Londres WILKINSON SWORD LTD - présente dans de nombreux pays étrangers avec des filiales sous son nom, notamment en Italie (Varese) depuis 1969 - et est affiliée (33,3 %) à la firme RUD. OSBERGHAUS KG (Solingen).

PETROLE

(634/33) Les intérêts en République Fédérale (cf. n° 626 p.33) du groupe STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 630 p.29) se sont enrichis à Hambourg de la société de vente de produits pétroliers EXXON MINERALÖLVERTRIEB GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. Wolfgang Vorwerk.

Dans le pays, le groupe américain contrôle notamment à Hambourg la compagnie ESSO AG qui, avec ses raffineries de Karlsruhe, Cologne et Hambourg, possède une capacité de 18,6 millions de t./an. Il détient également une participation de 25,1 % dans la firme de transport par pipe-line NORTHWEST-ÖLLEITUNG GmbH (Wilhelmshaven), et il a des intérêts directs ou indirects dans les entreprises GILBARCO GmbH (Hambourg), FAVORIT UNTERNEHMENS VERWALTUNGS GmbH (Hambourg), RHEIN DONAU ÖLLEITUNGS GmbH (Karlsruhe), DEUTSCHE TRANSALPINE ÖLLEITUNG GmbH (Munich), GEWERKSCHAFT ERDÖLRAFFINERIE DEURAG-NERAG (Hanovre), GEWERKSCHAFT ELVERATH GmbH (Hanovre), ESSO CHEMIE GmbH (Hambourg), ESSO MOTOR HOTEL GmbH (Hambourg), etc...

Le groupe, qui utilise aux Etats-Unis les marques Esso, Enco et Humble selon les Etats, a testé récemment sur une trentaine de points de vente en Californie et dans le New Hampshire la marque Exxon. Il envisage, en cas de succès, de l'étendre à l'ensemble de son réseau mondial et de prendre pour nouvelle raison sociale EXXON INC.

PHARMACIE

(634/34) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York PFIZER INC. (cf. n° 628 p.31) négocie le renforcement de ses intérêts en République Fédérale grâce à l'acquisition, au prix de \$ 53 millions environ (par échange d'actions), d'une participation supérieure à 50 % dans la firme de spécialités pharmaceutiques HEINRICH MACK KG d'Iltertissen/Bayern (cf. n° 629 p.31).

PFIZER possède déjà dans le pays une filiale sous son nom à Karlsruhe-Hagsfeld, et il contrôle à Munich la société C.H. BUER GmbH (cf. n° 227 p.26) avec ses succursales NEURA-KOSMETIK (Munich) et RING-CHEMIE (Karlsruhe).

(634/34) Filiale pharmaceutique en Belgique du groupe JOHN-SON & JOHNSON C° de New Brunswick (cf. n° 632 p.37), la société JANSSEN PHARMA-CEUTICA N.V. de Beerse (cf. n° 444 p.34) est désormais présente à Londres avec la nouvelle JANSSEN PHARMACEUTICAL LTD (capital de £ 100).

La fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment en République Fédérale (Düsseldorf) et Pays-Bas (Tilburg).

(634/34) Un rapprochement négocié aux Pays-Bas entre les compagnies chimico-pharmaceutiques ACF AMSTERDAM CHEMIE PHARMACIE N.V. (cf. n° 548 p.33) et KON. FABRIEK VAN VERBANSTOFFEN v/h UTERMOHLEN & C° N.V. (cf. n° 529 p.29) conduira à la prise par la première du contrôle de la seconde. Celle-ci, qui exploite des usines à Amsterdam et Emst op de Veluwe, possède deux filiales à l'étranger, l'une à Buggenhout/Belgique, l'autre à Troisdorf/Allemagne.

Début 1970, A. C. F. a regroupé ses intérêts commerciaux avec ceux de son homologue GIST BROCADES N.V. de Delft (cf. n° 631 p.38) au sein de la société BROCADES ACF N.V. de Maarsen (cf. n° 541 p.39). Ses principaux intérêts à l'étranger se trouvent au Congo (Brazzaville), au Rwanda et au Guatemala.

(634/34) Une fusion a été négociée en France entre les compagnies chimico-pharmaceutiques ETS CLIN-BYLA SA (cf. n° 628 p.31) et LABORATOIRES MIDY SA (cf. n° 600 p.34) au profit de la première qui, en rémunération d'actifs (nets) de F. 85,71 millions, portera son capital à F. 59,8 millions et se transformera en CLIN-MIDY SA. Le nouveau groupe ainsi formé réalisera un chiffre d'affaires supérieur à F. 500 millions.

CLIN BYLA, qui était déjà liée à MIDY au sein de l'entreprise de produits cosmétiques et biologiques ACTIFARM SA (anc. SOCOMETH SA - cf. n° 561 p.40), recevra notamment les intérêts de la compagnie absorbée dans les sociétés S.F.F.C.-STE FRANCAISE DE FOURNITURES CHIRURGICALES SA (cf. n° 570 p.36), ERASME SA (cf. n° 564 p.41), FARMACEUTICI MIDY SpA de Milan (cf. n° 561 p.40), etc.. Cette opération renforcera ainsi un vaste réseau d'intérêts directs et indirects en France et à l'étranger, et comprenant SEMPA-CHEMIE SA (Paris), SEDAPH SA (Paris), LABORATOIRES LAVRIL

SA (Paris), S.E.A.B. Sarl (Jouy-en-Josas/Yvelines), DIPHAC (Paris), LABORATOIRE CLIN-COMAR-BYLA Sarl (Paris), WYETH BYLA SA (Paris), CLIN BYLA DE MEXICO (Mexico), INVERLAB (Mexico), ESPASIL (Rio-de-Janeiro), DIFFUSION PHARMACEUTIQUE SA (Fribourg/Suisse), NAPHARCO SA (Casablanca), etc..

PLASTIQUES

(634/35) Le groupe chimique néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 633 p.26) a étoffé ses intérêts en France en constituant à Paris la société de vente AKZO PLASTICS FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Theodorus Veenboer.

Dans le pays, AKZO a pour principales filiales - directes ou indirectes - les sociétés NOURYLAND SA de Venette/Oise (huiles végétales - cf. n° 605 p.31), ASTRAL-STE DE PEINTURES, VERNIS & ENCRE D'IMPRIMERIE SA de Paris (cf. n° 627 p.20), SIKKENS FRANCE SA d'Ivry-sur-Seine/Val-de-Marne (peintures - cf. n° 619 p.26) et LABORATOIRES ENDOPANCRINES SA de Paris (cf. n° 406 p.34).

PUBLICITE

(634/35) Une agence de publicité appelée à utiliser la télévision comme principal support a été constituée à Bruxelles sous le nom de SPORT-T.V.-REGIE INTERNATIONALE DE PUBLICITE SA (capital de FB. 1,4 million).

Présidée par M. Gustave Graas et dirigée par M. Robert van Antwerpen, elle a eu pour fondatrices à parité les sociétés REGIE FRANCAISE DE PUBLICITE SA de Paris (contrôlée par l'ORTF-OFFICE DE RADIODIFFUSION TELEVISION FRANCAISE - cf. supra, p.23), INFORMATIONS & PUBLICITE SA de Paris (groupe AGENCE HAVAS SA - cf. n° 603 p.24), CIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION-RADIO TELE LUXEMBOURG SA de Luxembourg (cf. n° 427 p.24), SIPRA SpA de Turin (filiale directe et à travers la R.A.I.-RADIOTELEVISIONE ITALIANA SpA du groupe public I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA - cf. n° 631 p.33), SA POUR LA PUBLICITE A LA TELEVISION de Berne ainsi que l'Etat espagnol.

(634/35) La compagnie de portefeuille INTERMEDIA SA de Luxembourg s'est donnée une filiale (60 %) de publicité et d'agences de voyages à Verriers INTERMEDIA BELGIQUE SA (capital de FB. 0,5 million), que dirige Melle Mathilde Saschet, et où elle a notamment pour associée (30 %) la banque de Liège O. DE SCHAETZEN & CIE Scs (cf. n° 579 p.30).

TEXTILES

(634/36) La manufacture allemande de tapis et revêtements de sol BESMER TEPPICHFABRIK MERTENS KG d'Hameln (cf. n° 576 p.53) s'apprête à installer en Grande-Bretagne une usine qui, employant au départ 40 personnes, sera exploitée par la nouvelle BESMER (U.K.) LTD (Bridgend/S. Wales), que dirige M. John Le Mesurier.

Entreprise familiale occupant quelque 1.500 personnes, la fondatrice possède des filiales en France (Croix/Nord) et Belgique (Waregem).

(634/36) Un consortium franco-germano-luxembourgeois conduit par le groupe LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST MASUREL SA de Roubaix (cf. n° 630 p.29), et comprenant notamment la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA (Paris), la FÜRST FUGGER-BABENHAUSEN BANK KG (Augsburg), la DRESDNER BANK AG (Francfort) et la S.F.E.-STE FINANCIERE EUROPEENNE SA (Luxembourg), s'est assuré le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de tricots et jerseys pour confection féminine et enfants OROTEXTIL GmbH TEXTILWERK DURACH de Durach/Allgäu (cf. n° 505 p.36).

Transformée en OROTEXTIL AG (capital porté à DM. 5 millions), celle-ci sera désormais dirigée par MM. J. Amann et Yves Masurel, son conseil étant composé de MM. Marc Midol, Bruno Toulemonde, Alois Schroeder, Erwin Soeker et Karl Sieben.

(634/36) Le groupe néerlandais de confection et grands magasins de mode N.V. ALLGEMEINE CONFECTIEHANDEL C. & A. BRENNINKMEIJER (cf. n° 631 p.41) a complété ses intérêts en Belgique avec l'installation à Bruxelles de la société immobilière ILEAS N.V. (capital de FB. 100 millions), directement contrôlée par sa filiale DUCENA N.V. d'Amsterdam (cf. n° 347 p.30).

Dirigée par MM. H.J. Mesker, J.W. Swinkels et A. Nieman, la nouvelle affaire a pour associées minoritaires les filiales d'Amsterdam SURREY BEHEERMIJ. N.V., SUSSEX BEHEERMIJ. N.V., MIJ. TOT ASSURANTIEBEMIDDELING ASCA N.V., ADMINISTRATIEKANTOOR FONDSSEN UNIE N.V., UNICENA N.V. et NED. KAPITAAL BELEGGINGSMIJ. NEKAB N.V.

(634/36) Spécialiste en Grande-Bretagne de laines, canevas et outils pour la confection artisanale de tapis, la compagnie READICUT INTERNATIONAL LTD de Wakefield/Yorks. (cf. n° 366 p.33) a renforcé son réseau commercial chez les Six avec l'installation d'une filiale à Milan, STA READICUT LANA SpA (capital de Li. 15 millions), dirigée par MM. Franck Alexander Newhouse, C. Brunning, H. Taugwalder et L.B. Groppelli.

La fondatrice possède de nombreuses filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Beau-Marais/Calais, Elmshorn, Malines, Vienne, Aarau/Suisse, Stockholm, Baltimore/Ohio, etc...

(634/37) Les sociétés de Bâle KING RICHARD AG et RHEINISCHE BETEILIGUNGS-GESELLSCHAFT ont fondé en compte à demi à Milan la firme d'importation et distribution d'articles textiles et haute couture KING RICHARD ITALIA Srl (capital de Li. 0,9 million), que dirige M. Sergio Mazzetti.

(634/37) L'entreprise néerlandaise de dentelles et rubans élastiques pour bonneterie DENTEX N.V. (Nieuw Venne) a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. René Carton.

La fondatrice est présente sur le marché britannique depuis 1964 avec la société DENTEX LACE (U.K.) LTD.

(634/37) L'entreprise britannique de jute pour emballage et tapis LOW & BONAR GROUP LTD de Dundee (cf. n° 541 p.41) s'est donnée une filiale absolue à son siège, FLOTEX LTD (capital de £ 2 millions). Présidée par M. Gérard Wightman, celle-ci a pour objet la fabrication de revêtements pour murs et sols "Flo-tex", sous licence de la compagnie française BESNIER-FLOTEX SA de Paris et Château-Renaud/S. & L. (cf. n° 417 p.32).

(634/37) Constituée à Gand fin 1970 par des intérêts belges, portés notamment par M. Jean-Marie Dupont (Waarmaarde) pour 70 %, et français, portés notamment par M. Paul Batselacre (Marcq-en-Baroeul/Nord) pour 25 %, la firme de négoce textile PROCOTEX CORP. SA (capital de FB. 2 millions) a ouvert une succursale en France (Marcq-en-Baroeul/Nord).

(634/37) Le groupe commercial d'Amsterdam HAGEMEIJER & C^os HANDELMIJ. N.V. (cf. n° 631 p.33) a transformé sa filiale suisse de vente de produits textiles, cuirs, plastiques, etc... CARL HABICHT AG d'Ennetbaden/Aargau (cf. n° 629 p.16) en HAGEMEIJER (SCHWEIZ) AG, et en a confié la direction à M. Franz Breitenmoser.

(634/37) Née fin 1965 d'une association 51/49 entre les hommes d'affaires australien Rolly Tasker (Claremont) et français Michel Briand (La Rochelle/Charente Mme), l'entreprise de voilure pour bateaux de plaisance TASKER SAILS FRANCE SA (La Rochelle) a fait apport de l'ensemble de ses actifs industriels à une nouvelle affaire, STE D'ETUDES APPLIQUEES A LA PLAISANCE-PETTERSON BRIAND SA (La Rochelle), au capital de F. 100.000, où elle est intéressée à raison de 14,5 %, aux côtés notamment de M. M. Briand, président et actionnaire pour 84 %.

(634/37) L'entreprise néerlandaise de confection (vêtements pour hommes et de pluie notamment) N.V. CONFECTIE ATELIERS "THE NATIONAL" de Maas-tricht (cf. n° 517 p.35) a porté de FB. 5 à 35 millions le capital de sa filiale NATIONAL CONFECTIE BELGIE N.V. (Eisden/Hasselt) pour en financer l'expansion.

(634/38) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. n° 632 p.25) a élevé à 90 % - par offre publique - son contrôle sur l'entreprise lainière et cotonnière MECHANISCHE BAUMWOLL-SPINNEREI & WEBEREI AUGSBURG (S.W.A.) AG d'Augsburg (cf. n° 623 p.40) qui réalise avec 1.500 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 70 millions (marques "Labany", "Airport", "Love Story", "Pierre Cardin", etc...).

(634/38) Une concentration négociée en Italie entre les filatures de laine pour tissus de confection et mode FILATURA DI GRIGNASCO SpA (Grignasco/Novare) et LANIFICIO ERMENEGILDO ZEGNA & FIGLI Snc de Trivero/Vercelli (cf. n° 442 p.30) s'est effectuée au profit de la première.

Animée par M. Renato Lombardi, celle-ci transfèrera à Grignasco le Département "tissage" (5.000 fuseaux et 115 employés) de ZEGNA et accroîtra ainsi de 25% environ un potentiel industriel qui lui a assuré un chiffre d'affaires supérieur à Li. 6,1 milliards en 1969-70.

(634/38) La firme allemande d'articles textiles (notamment tapis, revêtements intérieurs, tissus d'ameublement, etc...) E. SCHOEPF KG de Stamm-bach/Eberfr. (cf. n° 436 p.35) a fermé sa filiale commerciale de Paris SCHOEPF INTERNATIONAL Sarl (capital de F. 300.000).

TOURISME, HOTELLERIE, SPORTS

(634/38) Une concentration réalisée en Belgique entre les compagnies associées de transport maritime et routier GERMANY-MONDIA SA (Liège), TRANNAVEX-DEBOUGNOUX SA (Montzen/Verviers) et RIJN SCHELDE MONDIA N.V. d'Anvers (cf. n° 539 p.45) s'est effectuée au profit de la troisième, dont le capital a été porté en conséquence à FB. 89 millions.

Celle-ci appartient au groupe PLOUVIER & C° N.V. d'Anvers (cf. n° 616 p.15) qui y a pour associées minoritaires les sociétés allemandes RHEINUNION TRANSPORT & BETEILIGUNGS GmbH (Duisburg) et RHEINUNION TRANSPORT GmbH de Mannheim (cf. n° 474 p.30) - lesquelles, contrôlées par le holding de Bâle TANUTRA AG (capital de FS. 35 millions - cf. n° 434 p.30), étaient majoritaires dans les compagnies absorbées.

(634/38) Propriété à Genève des hommes d'affaires de Téhéran Leland Rosenberg (93,9 %) et de Genève Richard Lendi (6 %), la compagnie hôtelière LENDI HOTELS SA a ouvert à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Neil B. Nowrey.

(634/39) La manufacture suisse de skis et équipements sportifs SKIMATIC AG (Alstätten/St Gall) a installé à Lindau une filiale commerciale, DEUTSCHE TOKO-VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est son propre directeur, M. Hans Jörg Tobler.

(634/39) Un accord de coopération a été négocié en République Fédérale entre le groupe succursaliste en gros KAUFRING eGmbH (Düsseldorf) et la firme de tourisme et agence de voyage N. U. R. -NECKERMANN & REISEN GmbH & C° KG (Frankfort), membre du groupe de grands magasins NECKERMANN VERSAND KGaA : à partir de 1972, NUR sera représentée dans 25 des magasins de la chaîne KAUFRING.

(634/39) L'homme d'affaires américain Morton L. Meyer (St Louis/Mo.) a acquis le contrôle majoritaire à Rome de la société OPEN ROAD HOTELS SpA, qui exploite les hôtels Caesar Augustinus (Rome) et Grand Hôtel Piazza (Milan) et sera prochainement transformée en CAESAR HOTELS SpA.

Ancienne émanation du groupe OPEN ROAD TOURS INC. (St-Louis/Mo.) à travers sa filiale OPEN ROAD INTERNATIONAL (cf. n° 560 p.45), la société de Rome, qui est liée en matière de réservation et représentation avec l'AMERICAN EXPRESS SPACE BANK (cf. n° 630 p.38), sera prochainement dotée d'une société-soeur aux Etats-Unis, CAESAR ASSOCIATES INC.

(634/39) Filiale à Bruxelles de la compagnie RAMADA WORLD WIDE INC. (Phoenix/Ariz.), la compagnie RAMADA SA prépare la construction de 6 motels en Europe : deux en Belgique - qui seront exploités par les sociétés RAMADA LIEGE SA et RAMADA BRUSSELS SA, récemment constituées à cet effet (cf. n° 600 p.38) - les autres devant être installées en Grande-Bretagne, Italie, Scandinavie et République Fédérale.

RAMADA WORLD WIDE est elle-même filiale 80/20 du groupe hôtelier RAMADA-INNS INC. (Phoenix) et de la FIRST NATIONAL CITY BANK (New York) à travers la FIRST NATIONAL CITY OVERSEAS INVESTMENT CORP. (cf. n° 601 p.37).

(634/39) Contrôlée conjointement par les groupes TRIGANO et BLITZ de Paris et affiliée pour 13 % à la SOCAPAR-STE DE PARTICIPATION CARREFOUR SA (groupe CARREFOUR SUPERMARCHE SA - cf. n° 618 p.24), la société de matériels de camping, caravaning, nautisme, sports, loisirs, etc... TRIGANO VACANCES SA, dont le capital a été récemment porté à F. 27,6 millions, a repris à la SNIAS-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA (cf. n° 633 p.23) le contrôle à 80 % de la S. E. M. M. -STE EUROPEENNE DE MATERIELS MOBILES SA (cf. n° 602 p.36), dont elle était actionnaire minoritaire (6 %) depuis août 1970 (cf. n° 573 p.28) et dont elle assurait la distribution des caravanes "Caravelair".

La SNIAS reste actionnaire pour 20 % de S. E. M. M.

TRANSPORTS

(634/40) La compagnie néerlandaise de transports internationaux INTERNATIONAAL EXPEDITIE & TRANSPORTBEDRIJF FRANS MAAS N.V. (Venlo) a formé une filiale en Grande-Bretagne, FRANS MAAS (U.K.) LTD (Petts Wood/Kent) au capital de £ 5.000, que dirigent MM. Thomas F. Rice et W. de La Bije.

Liée depuis 1967 par un accord de représentation en matière de transports sur les Etats-Unis avec la filiale UNIVERSAL CARLOADING & DISTRIBUTING C° (Baltimore) du groupe U.S. FREIGHT C° (New York), la fondatrice, animée par M. A.M. Hagenaaars, possède une participation dans la firme EXPEDITIEBEDRIJF BLECKMANN N.V. d'Oldenzaal (cf. n° 617 p.39) et elle dispose d'une filiale en République Fédérale, FRANZ MAAS INTERNATIONALE SPEDITEURE (Kaldenkirchen).

(634/40) Une association paritaire (33,3 % chacun) conclue entre l'entreprise américaine de transit et transports internationaux INTERNATIONAL SEA VAN INC. d'Evansville/Ind. (cf. n° 444 p.37) et son homologue de Milan STA NAZIONALE DI TRASPORTI FRATELLI GONDRAND SpA - sous contrôle français (cf. n° 504 p.38) - a donné naissance à Rome à la société INTERNATIONAL TRANSPORT AGENCY SpA (capital de Li. 21 millions), que préside M. Gianfranco Lippi (associé pour le solde).

(634/40) Spécialisées dans la location de véhicules industriels, la SLEVE-STE LYONNAISE POUR L'EXPLOITATION DE VEHICULES SA (cf. n° 523 p.37) et la CGEA-CIE GENERALE D'ENTREPRISES AUTOMOBILES SA de Paris (affiliée notamment au groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA à travers l'OPFI-PARIBAS SA - cf. n° 629 p.30) ont conclu un accord de collaboration commerciale leur permettant d'exploiter un parc commun de 4.000 véhicules et de disposer d'une quarantaine de centres en France.

DIVERS

(634/40) Spécialisée dans la conception de laboratoires pour hôpitaux et cabinets médicaux, la firme suisse MEDI-LAB AG (Aarau), constituée en février 1971 au capital de FS. 50.000, s'est donnée une filiale à Bruxelles, MEDI-LAB PILOT LABORATORIES Sprl (capital de FB. 250.000), dont le gérant est M. André Servais (Woluwe-St-Lambert).

(634/41) La manufacture japonaise de porcelaines et cristaux NORITAKE C°-NIPPON TOKI N.V. (Nagoya) a renforcé son réseau à l'étranger - des filiales à New York et Sydney notamment - en formant à Francfort la firme de vente DEUTSCHE NORITAKE GmbH (capital de DM. 760.000), que dirigent MM. Koji Tomita et Hiroshi Fujita.

(634/41) Spécialisée dans la production de meubles et sièges rustiques de salon, l'entreprise allemande GERHARD SCHWEINLE (Lauffen/Neckar) prépare l'implantation en France (Fraize/Vosges) d'une unité de production devant employer 60 personnes dans un premier temps, puis 150 en 1975.

(634/41) Filiales en Belgique de la compagnie française d'appareils de chauffage et générateurs d'eau chaude SAUNIER DUVAL SA (affiliée au groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA), les entreprises LE RENOVA SA de Forest-Bruxelles (cf. n° 609 p.24) et BULEX SA de Molenbeek-St-Jean (cf. n° 578 p.37) se sont associées à parité pour former à Molenbeek la firme de prestation de services pour relevés de consommation d'énergie, eau, etc... ainsi que dispositifs de sécurité, contrôle et régulation PETROLE GAS ELECTRICITE-PEGASE SA (capital de FB. 2 millions), que préside M. G. Tchamkerten et dirige M. J.A. Debaene.

(634/41) Membre du holding d'assurances et bancaires INA CORP. de Philadelphie/Pa. (cf. n° 625 p.38), la compagnie INA-REINSURANCE C° (Wilmington/Del.) a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. John Reynolds.

(634/41) L'entreprise yougoslave d'import-export TEHNOPROMET EXPORT IMPORT (Belgrade) a formé à Milan une filiale à 51 %, TEHNOTRADE Srl (capital de Li. 0,9 million), dirigée par MM. Puharic Tomislav, et où elle est associée pour le solde avec l'entreprise de Milan OMNITRADE Sas.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Accordial Koch & Viol	P. 16	Banque de Paris & des Pays-Bas	P. 27
Actifarm	34	Banque de Suez & de l'Union Parisienne	28
Adia Interim	24	Battistini Fratelli	22
Advanced Technology Investments	27	Baud (Ets)	17
Akzo	35	Bayerische Hypotheken & Wechselbank	38
Alcan Aluminium	31	Beatrice Foods	17
Algel	29	Belges de Techniques & de Commerce (Ets)	19
Allmäna Svenska Elektriska-Asea	20	Berliner Handelsgesellschaft-Frank- furter Bank	28
Alluminio Veneto-SAVA	31	Bertelsmann	23
Alsthom	21	Besmer Teppichfabrik Mertens	36
Aluminio Manufatti-Alma	31	Besnier Flotex	37
American Dynamics Fund	28	Billiton	32
American Express Space Bank	39	Blereau (Ets.)	21
Amsterdam Chemie Pharmacie-ACF	34	Blitz	39
Amsterdamsche Rijtuigmij	14	Borg Service	17
Analyse & Programmierungs-Ser- vice-GAP (Ges. für)	24	Boussois -Souchon-Neusevel-BSN	29
Angeletti & Ciucani Fonderia Laminatoio	31	Bovis	15
Apple Corps	22	Brasseries du Cameroun	29
Applications & Recherches Indus- trielles (Sté d')	26	Brasseries & Glacières de l'Indochine	29
Applications Techniques du Came- roun (Sté d')	29	Brocades ACF	34
Artic	17	Buer (C.H.)	34
Asca	36	Bulex	41
Aspera	19	Burmah Oil	17
Assistenza Tecnica Emhart	20	Büssing Automobilwerke	14
Astral-Sté de Peintures, Vernis & Encres d'Imprimerie	35	Câbleries & Tréfileries de Cossonay	21
Atlas McAlpine	17	C. & A. Brenninkmeijer	36
Auer Mühlenwerke (Heinr.)	30	Cadbury Schweppes	30
Autocar	14	Caesar Associates	39
Autocentar	14	Caesar Hotels	39
Azienda Mineraria Metallurgica Italiana-AMMI	32	Calgon	17
Bahamas Commonwealth Bank	28	Calvados Busnel	29
Banca Commerciale Italiana	27	Camerounaise de Verrerie	29
Banca Nazionale del Lavoro	18	Capital Dynamics	27
Banque de l'Indochine	29	Carrefour Supermarché	39
Banque Monod-La Hénin	28	Castrol	17
Banque Nationale de Paris	18-36	Centrale Roussel Nobel	31
Banque Odier, Bungener, Courvoisier	28	Cetem	22
		Chemotechnik	17
		Chemviron	17
		Chown Stathopoulos Europe	27

Thomson-Brandt	P. 23	Union Financière & Minière	P. 28
Thomson CSF	23	Universal Carloading & Distributing	40
Thorn Electrical Industries	18	US Freight	40
Thyssen Bornemisza Groep	16	Usines Chimiques Rhône-Poulenc	25
Traitements de Surface Nobel-Bozel	31	Utermehlen & C°	34
Transnavex-Debougnoux	38		
Trento France	22	Vado-Ali Forni & Acciaiere	32
Trent Tube	31	Vadò Scadi & Racini	32
Trigano	39	Vette (Jan)	28
Tri Holding	27	Volvo	21
Triloba	23		
		Wackenhut (The)	18
UFA-Holding	23	Westinghouse Electric	24
Unelec	21	Wilkinson Sword	33
Unicena	36	Witte & C° (Stephan)	21
Unilever	29	WTSC Europe	24
Union Carbide	32	Wyeth Byla	35
		Zwingli Verlag	22